

Fédération Cynologique Internationale

REGLEMENT



Du Concours International¹

Concours RCI I.P.O

Certificat I.P.O V

Classe 1 I.P.O 1

Classe 2 I.P.O 2

Classe 3 I.P.O. 3

Pistage F.C.I

Certificat

Classe 1

Classe 2

Classe 3 I.P.O.F.H

PREAMBULE

Depuis plus de 12000 ans le chien est le compagnon de l'homme. En raison de la domestication il est un élément important dans la cohésion sociale avec l'homme et de ce fait il est devenu dépendant de celui-ci dans bien des domaines importants. Pour cela l'homme a une responsabilité essentielle dans le domaine du bien-être du chien.

Surtout lors de l'éducation du chien (dressage) la priorité absolue doit être donnée à sa santé physique et psychique. Le principe essentiel en est une relation adaptée à l'animal et à la race sans brutalité. Naturellement l'approvisionnement en eau et en nourriture suffisant ainsi que le souci de sa santé comprenant les vaccinations et les soins vétérinaires qui doivent y être inclus. Par ailleurs il faut veiller à l'obligation de mettre le chien régulièrement en contact avec des personnes ainsi que de l'occuper à des occupations régulières et suffisantes pour combler et satisfaire son besoin de mouvement.

Par le passé le chien dans son rôle d'auxiliaire de l'homme avait à accomplir diverses tâches. Dans le monde moderne une grande partie de ces tâches sont prises en charge par la technologie, pour cela le propriétaire d'un chien a le devoir, en compensation des activités perdues, de lui garantir (apporter) assez d'occupation (d'exercices) et d'activité en relation avec un contact intensif avec l'homme.

Sous cet aspect il faut inclure les règlements de nos concours (peut-être les énumérer ?). Le chien doit être occupé en fonction de ses aptitudes et de ses capacités. En dehors des sorties nécessaire, il faut également lui accorder des occupations qui font appel à ses facultés d'apprentissage, son désir et son besoin de mouvement et à ses dispositions naturelles.

Les différents règlements du sport canin sont parfaitement adaptés.

Les chiens n'ayant pas une occupation régulière peuvent avoir un comportement non souhaitable appelant des critiques de l'opinion publique.

La personne qui éduque son chien ou pratique un sport avec lui, doit s'astreindre à lui dispenser une formation élaborée et soignée dont le but est l'obtention d'exercices qui sont réalisables pour le chien et qui renforce la concordance de l'harmonie entre l'homme et son chien indépendamment du sport canin pratiqué. Une réelle harmonie ne peut être obtenue que si l'on se transpose dans le comportement et les dispositions du chien.

Pour l'homme il existe une obligation morale d'éduquer suffisamment son chien. Les méthodes utilisées doivent correspondre aux connaissances comportementales en particulier celles de la cynophilie et en tenir compte. Pour obtenir les résultats escomptés il est indispensable d'employer des méthodes dénuées de brutalité mais positives pour le chien. Les méthodes d'éducation et de formation qui ne sont pas adaptées à l'espèce doivent être proscrites (loi sur la protection animale).

L'engagement du chien dans la compétition doit se baser sur ses dispositions naturelles, ses possibilités (performances) et sa disponibilité (tempérament).

L'utilisation de médicaments ou de méthodes non conforme à la protection animale pour améliorer ses performances sont proscrites, l'homme doit étudier attentivement les dispositions de son chien, demander des performances qui sont hors des possibilités du chien est contraire à toute connaissance éthique.

Le conducteur responsable ne participera à une compétition et/ou à un entraînement qu'avec un chien en bonne santé, capable de remplir les exercices demandés par le règlement

TABLE DES MATIERES

DISPOSITIONS GENERALES

Validité
Généralités
Saison des concours
Organisation du concours et responsable du concours
Juges
Disqualification
Concurrents
Assurance et port de la laisse
Abandon pour maladie ou blessure
Obligation de port de la muselière
Conditions d'admission
Test d'équilibre de caractère
Evaluation
Aides et/ou commandements supplémentaires
Résultats
Titres de travail
Carnet de travail
Assurances et responsabilité
Vaccinations
Dates des concours
Résultats et remise des prix
Contrôle des concours
Directives pour les Hommes Assistants
Test d'équilibre de caractère
Mesures disciplinaires
Appréciation PSR (TSB)
Dispositions particulières
Championnat du monde
Test d'équilibre du caractère
Certificat du concours RCI
Concours RCI classe 1
Concours RCI classe 2
Concours RCI classe 3
Certificat de piste FCI
Piste FCI classe 1
Piste FCI classe 2
Piste FCI classe 3 (classe internationale)
Additif aux règlements RCI (Dessins)

ABREVIATIONS GENERALES

F.C.I	Fédération Cynologique Internationale
R.C.I	Règlement du concours international ou I.P.O
O.C.N	Organisation Cynologique nationale
S.C.C	Société Centrale Canine
C.U.N	Commission d'Utilisation Nationale
J.T	Juge
C.C.	Chef du concours
H.A	Homme Assistant
Cdt	Conducteur
T.P.	Traceur de piste
S.A.	Signes acoustiques
Ch.	Chien
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
C.D.F	Coups de Feu
P.S.R	P = potentiel
	S = sûreté de soi
	R=résistance à la contrainte

DISPOSITIONS GENERALES

CONCERNANT LE CONCOURS R.C.I OU I.P.O.

REMARQUE

Les signes acoustiques indiqués doivent, lors de la traduction, être remplacés par les S.A utilisés dans les différents pays.

VALIDITE

* Ce règlement a été élaboré par la Commission d'Utilisation de la F.C.I et ratifié par le Comité de la F.C.I le 13 avril 2011 à Rome. Il entrera en vigueur le 01/01/2012 il annule et remplace toutes les dispositions antérieures.

* Il a été élaboré et rédigé en allemand. En cas de litige dans l'interprétation le texte allemand fait foi.

* Il est valable pour tous les membres de la FCI.

* Toutes les classes du concours RCI ou I.P.O. (concours et championnats) sont soumises à ce règlement.

GENERALITES

Les concours R.C.I. ont deux objectifs :

* D'une part ils permettent de vérifier (mettre en évidence) si le chien possède les aptitudes nécessaires pour l'utilisation.

* D'autre part, par sa participation et sa réussite aux concours le chien prouvera que ses qualités telles que capacités au travail et santé peuvent se transmettre et éventuellement s'améliorer de génération en génération, il mettra ainsi en évidence son aptitude à être utilisé comme reproducteur.

- * Par ailleurs la participation aux concours contribue à maintenir et à améliorer la santé et l'endurance de l'animal.
- * Les OCN sont invitées à promouvoir et à encourager la pratique du RCI.
- * Les concours internationaux devront être organisés d'après le règlement RCI.
- * L'organisation de ces concours et la participation à ceux-ci sont soumis aux principes de sportivité.
- * Les directives du règlement et leur respect sont impératifs pour tous.
- * Tous les concurrents doivent avoir à résoudre les mêmes problèmes.
- * Les concours ont un caractère public, les dates de leur déroulement doivent être communiquées aux membres.
- * Les O.C.N peuvent scinder les concours en plusieurs parties : A – B ou C mais elles doivent absolument correspondre aux directives du règlement. **Dans ce cas les résultats ne seront pas inscrits sur le carnet de travail.**
- * Seul dans le cadre d'un concours complet la réussite est qualifiée de "brevet " qui doit être reconnu par tous les pays membres de la FCI.
- * **Dans les pays où le test de résistance aux coups de bâton est interdit ; les concours peuvent s'organiser sans coups de bâton mais avec des menaces seulement.**

SAISON DE CONCOURS

- * Si les conditions atmosphériques le permettent les concours d'après le règlement R.C.I peuvent se dérouler toute l'année, lorsque la santé des concurrents et/ou des chiens est menacée le concours peut être annulé.
- * La décision en revient au juge.
- * La saison des concours peut être limitée par l'OCN concernée.

ORGANISATION ET RÔLE DU CHEF DU CONCOURS

Le chef du concours est responsable de l'organisation et du bon déroulement technique du concours.

- * Il règle et supervise la préparation des épreuves du concours et contrôle son exécution.
- * Il doit garantir le déroulement sans faille du concours.
- * Il est à la disposition du juge.
- * Au moins quatre semaines à l'avance il fait une demande d'autorisation auprès de la DDSV.
- * Il met à disposition des terrains appropriés pour chaque discipline.
- * Avant le concours il met les formulaires indispensables à la disposition du juge.
- * Il désigne et met à disposition un nombre suffisant de collaborateurs qualifiés (commissaires, traceurs, hommes assistants secrétaires etc.)

Le chef du concours ne peut participer au concours en tant que concurrent ni remplir d'autres fonctions.

Il a pour mission :

* D'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour l'organisation du concours

* De prévoir des terrains de pistage analogues pour tous les concurrents.

* D'obtenir l'accord des propriétaires terriens et des sociétés de chasses

* De désigner et de former un nombre suffisant de collaborateurs qualifiés (commissaires, traceurs, H.A., personnes composant le groupe, secrétaires etc)

* De préparer et de mettre à disposition les accessoires conformes au règlement et vérifier les costumes de protection des H.A.

* De préparer les feuilles de jugement pour le/les juge(s)

* De tenir à disposition et vérifier les carnets de travail, les certificats de vaccination, les licences.

* De remplir correctement et rapidement les rapports de jugement, les carnets de travail et élaborer le classement pour la proclamation des résultats.

*** Au moins trois jours avant le concours il doit informer le juge de l'heure du début, de la nature du concours et du nombre de concurrents. En cas de non-observation de cette directive le juge peut refuser d'officier.**

*** Il doit présenter les différentes autorisations au juge.**

JUGES

COMPETENCE

* Les concours R.C.I ne peuvent être jugés que par des juges RCI reconnus par leur OCN et titulaire du certificat de capacité de moniteur de club habilité à la pratique du mordant (en France).

* Les directives de la F.C.I sont impératives.

INVITATION

* L'organisateur d'un concours R.C.I et/ou de pistage F.C.I invite les juges d'après la liste des juges diffusée par l'OCN.

* La société organisatrice détermine elle-même le nombre de juges à inviter en sachant que le nombre maximum de concurrents par jour et par juge est le suivant :

Un juge ne peut juger que 36 unités par jour

NORMES EN FRANCE

Certificat I.P.O.V	12
RCI complet I.P.O.	12
RCI partie A - B ou	20
Piste FCI Certificat	20
Piste FCI Classe 1 et 2	15
Piste FCI Classe internationale I.P.O.F.H	12

DESIGNATION

* Pour les Championnats du Monde les juges sont désignés par la Commission d'Utilisation de la FCI.

* Lors des manifestations internationales des règles particulières peuvent être décidées par le pays organisateur désigné par la FCI.

RESPONSABILITE

* Le juge ne peut juger les chiens dont il est propriétaire ou dont il a la garde ou dont le propriétaire ou le conducteur vit sous le même toit que lui et/ou toute personne vivant en communauté avec lui, ni les membres de sa famille. Il ne peut pas non plus conduire un chien lors d'un concours où il fait partie du jury.

Une exception est faite si le juge est désigné par la F.C.I (championnat du monde).

* Le juge par son attitude ne doit ni déranger ni influencer le travail du chien.

* Il est responsable de l'application stricte du règlement. En cas de non-respect des directives du règlement (par l'organisateur) et de ses consignes il peut arrêter le concours.

* Le JT peut retirer un chien blessé ou limité dans ses performances du concours même contre l'avis du Cdt.

DISQUALIFICATION

La disqualification est décidée par le juge en fonction du comportement du chien ou du propriétaire ou du conducteur.

Pour le chien

* Si un chien quitte le terrain pendant une épreuve et ne revient pas après trois rappels il est disqualifié.

* Le chien qui n'est pas « en main » du conducteur.

* Le chien qui ne lâche pas prise après 3 S.A de cessation.

* Le chien qui mord ailleurs qu'au bras protégé.

* Le chien qui présente un manque d'équilibre du comportement.

Pour le conducteur

- * Un comportement antisportif (sous influence alcoolique par ex.)
- * Une infraction contre les bonnes mœurs.
- * Le non-respect du règlement.
- * **S'il est en possession d'un objet de motivation ou de nourriture.**
- * Brutalité envers son chien.
- * Le non-respect des directives pour la protection animale.
- * Tricherie.
- * Lors d'une disqualification il n'y a pas d'appréciation et aucun point n'est attribué.
- * **La disqualification doit être mentionnée et décrite dans le carnet de travail.**

Comportement	Appréciation et conséquences
Manque de sportivité du conducteur Par ex. : avoir un objet de motivation et/ou de la nourriture. Infraction contre le règlement, la protection animale ou les bonnes mœurs. Tricherie (collier à pointes etc.)	Disqualification suppression de tous les points acquis; aucun qualificatif (mention) ne peut être accordé. Commentaire et appréciation du travail.
Echec lors du test de caractère	Disqualification pour manque d'équilibre de caractère suppression de tous les points aucun qualificatif (mention) ne peut être accordé. Commentaire et appréciation du travail
Si un chien quitte le terrain ou son conducteur pendant une épreuve et ne revient pas après trois rappels	Disqualification suppression de tous les points aucun Qualificatif (mention) ne peut être accordé. Commentaire et appréciation du travail

La décision du juge est définitive et sans appel. Toute critique quant à l'appréciation peut entraîner l'exclusion du concours et/ou des sanctions disciplinaires.

RECOURS

* Dans les cas graves et justifiés, se rapportant au non-respect du règlement par le juge mais en aucun cas pour des raisons de jugement une réclamation peut être posée dans un délai de 8 jours. Elle devra être adressée par écrit, signée par le plaignant et au moins un témoin, au chef du concours qui la transmettra à l'OCN concernée (par voie hiérarchique). L'acceptation de celle-ci n'entraînera pas une modification des résultats.

* L'OCN décidera des suites à donner, elle peut la transmettre à la CUN qui tranchera en dernier ressort.

Pour la France : les directives de la S.C.C. sont à appliquer.

CONCURRENTS

OBLIGATION ET COMPORTEMENT

* Le concurrent doit respecter les délais d'engagement. Par son inscription il s'engage à payer les frais d'engagement.

* En cas d'empêchement imprévu il doit immédiatement en aviser l'organisateur.

* Il doit respecter les directives sanitaires et celles de la protection animale en vigueur au lieu de la manifestation.

* Il doit suivre les directives du J.T. et du C.C.

* Il doit présenter son chien de façon correcte et sportive, même en cas d'échec dans une des trois disciplines il doit impérativement continuer à présenter son chien dans les disciplines restantes.

* Un comportement antisportif du Cdt. ou s'il est en possession d'objet de motivation et/ou de nourriture, le non-respect du règlement, brutalité envers son chien, une infraction contre les bonnes mœurs entraînent sa disqualification.

* Aucune appréciation ni aucun point ne sont alors attribués.

DIRECTIVE DU CONCOURS

* L'ordre de passage est tiré au sort.

* Le concours commence avec le test de caractère et se termine par la proclamation des résultats et la remise des carnets de travail.

* Les S.A. composés d'un seul mot court sont donnés d'une voix normale. Ils peuvent être donnés dans n'importe quelle langue, les S.A indiqués dans le règlement le sont à titre indicatif mais doivent toujours rester identiques pour une même action (pour les 3 parties).

* **Le nombre minimum de concurrents est fixé à quatre (obligatoire et non 4 chiens). Un examen individuel en dehors d'une manifestation officielle n'est pas autorisé.**

* Les conducteurs handicapés, qui ne peuvent pas conduire leur chien à gauche sont autorisés à le conduire à droite dans les conditions analogues à la conduite à « gauche ».

* Chaque classe peut être refaite à volonté. L'ordre de passage obligatoire est le suivant : certificat, les classes 1 – 2 et 3 (dans l'ordre). Le chien ne peut être présenté dans une classe supérieure que s'il a obtenu la mention dans la classe inférieure (**voir directives en France ci-après**).

* Il doit toujours être conduit dans la plus haute classe obtenue, sauf dans les manifestations ne donnant lieu à aucun classement ni qualification.

* **En France pour passer en classe 2 le chien doit avoir obtenu la mention lors de 2 RCI classe1 sous 2 juges différents, pour accéder en classe 3 il doit avoir obtenu la mention lors de 2 RCI classe 2 sous 2 juges différents.**

* **Le règlement et les décisions concernant le RCI ou IPO ne dépendent que de la F.C.I. de la S.C.C et de la C.U.N/C.B.G.**

* Les chiens âgés de plus de six ans peuvent, sur demande auprès du GT (en France) ou auprès des autorités compétentes des clubs ou des instances dirigeantes, être conduits dans la soi-disant classe (vétérans) mais seulement en classe 1.

MESURES DE SECURITE

* Pour des mesures de sécurité et pendant tout le concours, le conducteur doit toujours avoir une laisse sur lui (en poche ou en bandoulière de la gauche vers la droite). Le chien doit porter un collier à mailles simples **non serré** autour du cou. * **D'autres colliers sont interdits y compris les colliers anti-tiques.**

* Le collier ne doit pas se distinguer de ceux du commerce (conception et poids) et ne pas avoir de crochets, des pointes et des aiguillons.

* **Le juge doit veiller particulièrement à cette obligation. .**

* Dans le doute le juge est appelé à vérifier et à demander, le cas échéant, un changement de collier, mais cet échange ne peut se faire qu'au début de chaque partie.

* Dans le cas d'une tentative de tricherie le juge doit exclure le concurrent et le disqualifier. **Enregistrement dans le carnet de travail : Disqualification pour manque de sportivité.**

* Tous les résultats obtenus sont à supprimer.

* **Lors du pistage le chien outre le collier peut porter un harnais spécifique avec éventuellement un signe distinctif, mais ne peut porter qu'un collier lors d'un pistage en « libre ».**

ABANDON POUR MALADIE OU BLESSURE

- * Le J.T. peut retirer un chien blessé ou limité dans ses performances du concours même contre l'avis du Cdt.
- * Lorsqu'un Cdt. retire son chien du concours sans motif valable la mention « insuffisant pour abandon sans motif valable » est portée sur le C.T, si par contre le chien est retiré pour maladie (certificat vétérinaire) ou pour blessure la mention « abandon pour maladie ou blessure » est portée sur le carnet de travail.
- * **Pour un chien déclaré malade au cours d'un concours la procédure suivante sera appliquée :**
- * Si le conducteur déclare son chien malade au cours d'une des discipline, il doit consulter un vétérinaire et se faire délivrer une attestation, alors la mention suivante « abandon pour maladie ou blessure » sera enregistrée dans les documents relatifs au concours.
- * Si le conducteur refuse de consulter, la mention enregistrée sur le C.T sera la suivante « insuffisant pour abandon sans motif valable ».
- * La présentation ultérieure de l'attestation vétérinaire est possible. Si le conducteur ne présente pas cette attestation dans un délai de 4 jours la mention enregistrée, dans le carnet de travail que le juge aura gardé, sera « insuffisant pour abandon sans motif valable » le CT sera renvoyé au conducteur aux frais de celui-ci.
- * Si le conducteur refuse au juge la garde du CT la mention «insuffisant pour abandon sans motif valable » sera porté immédiatement dans le CT.
- * **Remarque :** il reste indéniable que le J.T. peut retirer un chien blessé lors du concours ou limité dans ses performances, même contre l'avis du Cdt, s'il constate et est d'avis que le chien est malade ou blessé. La même mesure s'applique au chien qui en raison de son âge ou pour des raisons de protection animale ne devrait plus être présenté la mention enregistrée sera « abandon pour maladie blessure ».
- * Un abandon prématuré du concours est impérativement mentionné, avec justification, sur le carnet de travail par le juge.

OBLIGATION DU PORT DE LA MUSELIERE

Se reporter à la législation de chaque pays.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le jour du concours, le chien doit avoir :

- * l'âge minimum requis :
- * Être titulaire du C.S.AU.
- * Être en possession de la licence de l'année en cours et du Carnet de Travail.
- * Seuls les chiens autorisés à la pratique du mordant peuvent participer aux concours R.C.I.

Certificat I.P.O. V	15 mois Il est obligatoire en France. Il donne accès à la classe travail dans les expositions : C.A.C et C.AC.I.B.
RCI classe 1 I.P.O. 1	18 mois
RCI classe 2 I.P.O. 2	19 mois
RCI.classe 3 I.P.O. 3	20 mois
Piste FCI certificat	15mois
Piste FCI. Classe 1	18 mois
Piste FCI. Classe 2	19 mois
Piste FCI. Classe 3 I.P.O.F.H	20 mois

Aucune exception ne sera tolérée.

En France

* Lors de concours toutes les races, de chiens autorisées au mordant, répertoriées sur la liste de la .S.C.C. sont autorisées à concourir.

* Un Cdt. ne peut participer qu'à un concours par jour. Dans un concours normal il peut présenter au maximum deux chiens.

* Il ne peut passer 2 échelons pendant le même concours exception faite pour les certificats et la classe 1 (**Le certificat le samedi et la classe 1 le dimanche lors de la même manifestation.**)

* Chaque classe peut être refaite à volonté.

* L'ordre de passage obligatoire est le suivant : certificat les classes 1-2 et 3. (dans l'ordre).

* Le chien doit toujours concourir dans la plus haute classe obtenue.

* Les chiennes en œstrus peuvent participer aux concours, elles sont présentées dans la discipline A selon l'ordre du tirage au sort, dans les autres disciplines elles sont présentées à la fin du concours.

* Les chiennes visiblement en gestation ou allaitantes ou accompagnées de leurs chiots ne seront pas admises.

* Les chiens monorchides ou cryptorchides ne sont pas autorisés à concourir.

* Les chiens malades ou suspects d'être porteurs d'une maladie contagieuse ne sont pas autorisés à concourir.

TEST D'EQUILIBRE CARACTERIEL

DIRECTIVES POUR LE DEROULEMENT DU TEST DE CARACTERE

* Avant le début de la première discipline d'un concours le J.T doit soumettre chaque chien à un test de caractère.

* Le contrôle de l'identité du chien fait partie du test (tatouage, puce) Les chiens qui ne réussissent pas ce test ne peuvent participer au concours et seront disqualifiés.

* L'exclusion doit être mentionnée et décrite dans le carnet de travail.

* **Au niveau international** : Le conducteur d'un chien identifié par puce doit prendre ses dispositions pour qu'un lecteur soit disponible.

* **En France** : l'organisateur devra être muni d'un lecteur.

* L'évaluation se poursuit tout au long du concours. Si un chien bien qu'ayant réussi le test de caractère laisse apparaître des lacunes dans son comportement le JT doit le **disqualifier immédiatement.**

* L'exclusion doit être mentionnée et décrite dans le carnet de travail et un rapport adressé par le juge à l'OCN.

DEROULEMENT DU TEST DE CARACTERE

* Le test doit se dérouler dans des circonstances normales, dans un endroit (environnement) neutre.

* Tous les chiens participants doivent y être soumis.

* Le chien doit être présenté individuellement en laisse normale non tendue.

* Le JT. ne peut et ne doit ni influencer, ni provoquer le chien mais **le chien doit tolérer d'être touché.**

ÉVALUATION

* **Attitude positive du chien** : neutre, sûr de lui, attentif, plein de tempérament, spontané.

* **Cas limite encore acceptable** : chien légèrement incertain, légèrement excité et instable manquant un peu de confiance en soi. Ces chiens peuvent encore être admis au concours mais doivent être observés attentivement durant tout le déroulement du concours.

* **Attitude négative** : incertain, peureux, craintif, peur des C.D.F., agressif, impossible à conduire ; ces chiens sont à exclure du concours et à disqualifier.

DEROULEMENT DU CONTRÔLE DE L'EQUILIBRE DU CARACTERE

DIRECTIVES POUR LE CONTRÔLE DE L'EQUILIBRE DU CARACTERE

- a) Avant le début de la première discipline d'un concours le JT doit soumettre chaque chien à un test de caractère.
- b) Il doit se dérouler dans un endroit neutre qui doit être choisi de manière à éviter une liaison trop étroite avec le terrain des parties B et C et le terrain de pistage.
- c) Chaque chien doit être présenté individuellement.
- d) Le moment doit être choisi de façon à ce que le chien ne doit pas être présenté aussitôt au départ en piste ou dans les parties B et C.
- e) les chiens sont à présenter en laisse usuelle non tendue et sans influence du Cdt.

REGLES DE BASES A OBSERVER LORS DU CONTRÔLE

- * Le test ne doit pas être schématique, le juge doit en décider le déroulement ; mais une différence notable ne doit pas exister entre les juges. Si le juge n'a pas d'idée préconçue quant au test celui-ci se déroulera au mieux et sans problème.
- * Le test doit se dérouler dans des conditions environnementales normales sans provocation ni excitation pour le chien car une réaction de sa part serait alors normale.
- * Le contrôle de l'identité du chien fait impérativement partie du test (tatouage, puce électronique)
- * Ce test se déroule non seulement au début du concours mais également tout au long de celui-ci. Si le juge remarque une faiblesse il doit vérifier particulièrement ce point (ex. coups de feu, une répétition de ceux-ci est autorisée)

DEROULEMENT DU CONTRÔLE D'IDENTITE

* Le contrôle d'identité est une partie incontournable du test, il se fera soit par lecture du numéro de tatouage soit par lecture de la puce grâce à un appareil spécifique.

Vérification des chiens identifiés par puce :

Au niveau international : le conducteur d'un chien identifié par puce doit prendre ses dispositions pour avoir un lecteur disponible.

Au niveau national : l'organisateur doit disposer d'un lecteur.

- * Les chiens sans tatouage doivent obligatoirement avoir une puce électronique.
- * Si le tatouage n'est pas très lisible, les signes lisibles doivent être inscrits dans le C.T. Le tatouage doit être identique à celui du certificat de naissance ou du pedigree présenté par le concurrent.
- * Si le numéro de la puce ne peut pas être lu à l'aide de l'appareil disponible le chien ne peut pas participer au concours (mention portée dans le C.T et sur le rapporte de jugement).
- * Les conducteurs qui ont laissé poser une puce à l'étranger doivent disposer d'un lecteur conforme.
- * Les chiens dont l'identité ne peut être établi avec certitude ne peuvent pas participer au concours (mention portée dans le C.T et sur le rapporte de jugement).

ÉVALUATION

* **Attitude positive du chien : Ces chiens sont admis au concours.**

Sûrs de soi, calmes, spontanés et attentifs, pleins de tempérament, neutres et naturels.

* **Cas limite encore acceptable : Ces chiens sont encore admis au concours mais doivent être observés attentivement.**

Chiens légèrement incertains mais non agressifs, neutres et naturels pendant le déroulement du concours légèrement excités et instables manquant un peu de confiance en soi mais se calmant pendant le déroulement du concours.

* **Attitude négative : ces chiens sont exclus du concours.**

Incertains, peureux, évitent les personnes, nerveux, craintifs, peur des C.D.F., agressifs et mordeurs.

ENREGISTREMENT

- * Si le chien échoue au test de caractère et doit être exclu du concours les enregistrements suivants sont à faire :
Disqualification pour manque d'équilibre du caractère.
- * Tous les points obtenus jusqu'alors sont à supprimer, mêmes s'ils ont déjà été annoncés.

ELIMINATION (EXCLUSION)

- * En cas d'échec en raison de défaillances comportementaux le chien est exclu du concours.
- * La suite éventuelle sera décidée par l'autorité compétente de l'O.C.N

LE MANQUE D'INDIFFERENCE AUX COUPS DE FEU

- * Dans un premier temps il convient de noter que les chiens agressifs aux coups de feu ne sont pas à classer dans cette catégorie, le comportement agressif est à apprécier dans la neutralité et la spontanéité.
- * Si un chien a peur des coups de feu il est à exclure immédiatement du concours, aucun point n'est attribué.

Signes de peur des coups de feu

- * Le chien se lève, est craintif, se sauve.
- * Se réfugie auprès de son conducteur.
- * Se montre paniqué, essaie de quitter le terrain ou quitte celui-ci.
- * Est paniqué et divague de façon affolée sur le terrain.

* En cas de doute le juge doit vérifier l'attitude aux coups de feu pour ce faire il doit : demander au conducteur de mettre son chien en laisse et à une distance d'environ 15 pas il refait tirer des coups de feu ; le chien en laisse non tendue doit rester indifférent.

Appréciation et qualification

L'appréciation est donnée avec des qualificatifs et des points. Les qualificatifs et les points doivent refléter la qualité de l'exercice.

Tableau des qualificatifs et des points.

Nombre.de points	excellent	Très bon	Bon	Assez bon	Insuffisant
5 points	5	4,5	4	3,5	3 à 0
10 points	10	9,5 à 9	8,5 à 8	7,5 à 7	6,5 à 0
15 points	15 à 14,5	14 à 13,5	13 à 12	11,5 à 10,5	10 à 0
20 points	20 à 19,5	19 à 18	17,5 à 16	15,5 à 14	13,5 à 0
30 points	30 à 29	28,5 à 27	26,5 à 24	23,5 à 21	20,5 à 0
35 points	35 à 33	32,5 à 31,5	30,5 à 28	27,5 à 24,5	24 à 0
70 points	70 à 64,5	64 à 63	62,5 à 56	55,5 à 49	48,5 à 0
80 points	80 à 76	75,5 à 72	71,5 à 64	63,5 à 56	55,5 à 0
100 points	100 à 96	95,5 à 90	89,5 à 80	79,5 à 70	69,5 à 0

- * L'attribution du CACIT ou de la réserve CACIT ne peut se faire qu'au cours d'un concours autorisé par la FCI et seulement en classe 3.
- * Toutes les OCN doivent y être invitées.
- * Deux juges dont l'un n'appartenant pas à la société organisatrice doivent être invités.
- * L'attribution du CACIT se fait sur proposition du jury, ne pourront être proposés pour le CACIT et la réserve CACIT que les chiens ayant obtenus :
 - La mention très bon au moins lors d'une exposition internationale de la FCI.
- * Seuls les chiens qui ont obtenu la mention très -bon au moins lors du concours CACIT peuvent être proposés pour l'attribution du CACIT et réserve CACIT.
- * L'attribution du CACIT n'est pas automatiquement couplée au classement mais se fait sur proposition des J.T.
- * Seuls les chiens des groupes 1-2 et 3 sur la liste de la FCI, soumis au travail (chiens d'utilité ou pisteurs) entrent en ligne de compte.
- * **Le titre de "champion national de travail" est du ressort de l'OCN d'appartenance du Cdt.**

CARNET DE TRAVAIL

- * Le carnet de travail est obligatoire pour chaque participant, Il est délivré par l'OCN de rattachement du conducteur.
- * L'assurance qu'un seul carnet de travail n'a été délivré pour le chien doit être garantie, elle se fait sous la responsabilité de l'organisme qui le délivre.
- * Dans tous les cas les résultats doivent être inscrits dans le carnet de travail par le(s) juge(s) et est éventuellement vérifié et signé par le responsable du concours.
- * A partir de 2012 il faut inscrire obligatoirement le nom et la race du chien et son identification (tatouage ou Chip). Nom et adresse du propriétaire, les Parties A – B et C le total, le classement, la qualification le P.S.R, le nom du (des) juge(s) et leur(s) signature.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Le propriétaire est responsable des accidents, des dégâts personnels et/ou matériels ou des accidents causés par lui ou son chien, il doit donc être couvert par une assurance couvrant les risques possibles tout au long du concours.

VACCINATIONS

La preuve des vaccinations obligatoires (en vigueur au lieu de la manifestation) doit sur demande être présentée avant le concours au J.T ou au C.C.

JOURS DE CONCOURS

a) Samedi – dimanche et jours fériés

- * En règle générale les concours doivent se dérouler les samedi-dimanche et jours fériés.
- * Il convient, ici, de préciser la spécificité quant au rapport du CSAU, des certificat et des classes 1 à savoir la possibilité de les passer au cours du même concours. **Le certificat le samedi et la classe 1 le dimanche lors de la même manifestation.**

b) Concours du vendredi : n'existe pas en France

c) Concours des jours fériés

En France les règles des concours les jours fériés sont les mêmes que lors des concours du samedi et du dimanche.

CONTRÔLE DES CONCOURS

Lors des concours les OCN peuvent faire exécuter des contrôles, quant à l'application des règlements, par une personne compétente désignée par elle.

REMISE DES PRIX ET RESULTATS

* La proclamation des résultats et la remise des prix sont à faire séparément selon la classe à condition qu'un déroulement complet soit effectué (par classe RCI ou pistage FCI).

* En cas d'ex æquo le meilleur pointage en C prévaudra. En cas d'égalité en C le pointage en B sera pris en considération. Si l'égalité persiste les concurrents seront classés ex æquo.

* **Les chiens (âgés de 6 ans) qui concourent dans la classe des vétérans (facultatif et en classe 1) doivent faire l'objet d'un classement à part.**

* Tous les concurrents doivent participer à la remise des résultats, et des documents car le concours se termine par celui-ci.

HOMME ASSISTANT : PARTICULARITES

DIRECTIVES POUR LES H.A. DANS LA DISCIPLINE « C »

* Les directives du règlement, concernant le mordant doivent être respectées impérativement.

* L'HA est l'assistant du juge pendant le déroulement des épreuves.

* Pour sa sécurité et des raisons d'assurance l'HA doit lors des entraînements et des concours être revêtu d'un costume de protection complet (veste, pantalon, manche et coquille et éventuellement des gants.)

* Les chaussures doivent être adaptées aux conditions de terrain et aux conditions atmosphériques (être antidérapantes)

* Avant le début de la discipline « C » le J.T donne ses directives à l'HA qui doit impérativement les respecter.

* Lors du désarmement l'HA doit, conformément au règlement, exécuter les directives du Cdt, il doit laisser à celui-ci la possibilité de mettre son chien en position de base avant les conduites.

* Lors des concours 1 seul HA est suffisant pour officier dans toutes les classes, néanmoins à partir de six chiens il est souhaitable d'utiliser deux HA.

* **En France et exceptionnellement un H.A. peut officier jusqu'à 10 concurrents toutes classes confondues).**

* Lors des sélectifs, CACIT, championnats deux H.A doivent obligatoirement officier.

* Un H.A. vivant sous le même toit qu'un Cdt peut officier dans tous les concours.

* Les H.A niveau 1 et 2 peuvent officier dans les concours locaux dans les 3 classes. Lors des sélectifs, C.A.C.I.T. et championnats il doit être sélectionné au niveau 3.

* Pour officier à tous les niveaux ainsi que dans toutes les catégories, il doit impérativement être titulaire d'une licence de l'année en cours et posséder la validité de sa sélection.

REGLES DE BASE DU COMPORTEMENT DE L'H.A PENDANT LES CONCOURS

GENERALITES

* Dans le cadre d'un concours la qualité du dressage et le potentiel caractériel du chien (Ex : présence des instincts nécessaires, la capacité de supporter le travail, la sûreté de soi, l'ardeur au travail et l'obéissance) seront appréciés par le J.T. néanmoins il ne peut juger objectivement que ce qu'il voit ou entend.

* Cet aspect et le caractère sportif des concours imposent une même exigence pour tous les chiens, afin de donner au juge une juste image de l'ensemble du travail ne permettant aucun doute.

* Ce n'est pas à l'HA de décider comment doit se dérouler la discipline «C » il doit impérativement respecter plusieurs règles.

* Lors du déroulement des exercices de défense le J.T doit juger les qualités du chien : la résistance, la sûreté de soi, les instincts, l'envie de travailler et les qualités de prise. Il est donc normal que lorsque la qualité de la prise est jugée le chien doit avoir la possibilité de l'assurer.

* Afin de pouvoir juger la résistance il est indispensable que l'HA exerce une réelle menace et une pression **physique et psychologique** sur le chien.

* Il est important que le travail de l'HA soit identique pour tous les chiens pour permettre ainsi au juge d'apprécier correctement le travail de tous les chiens.

AFFRONTEMENT ET ABOIEMENT (CERTIFICAT, CLASSE 1 – 2 et 3)

* L'HA est hors de la vue du chien et du conducteur dans la cache qui lui a été assignée, la manche qui protège le corps est tenue de manière à ne pas provoquer le chien, aucune menace n'est autorisée.

* Lors de l'affrontement et de l'aboiement il doit garder un contact visuel avec le chien.

* Toute aide et provocation de l'HA est interdite. La badine est tenue le long de la jambe et vers le bas. Si le chien touche ou mord la manche l'HA ne peut pas par un geste de défense interdire au chien de toucher ou de mordre.

* Tenue de la manche de protection



INTERCEPTION DE LA FUITE (CERTIFICAT, CLASSE 1 – 2 et 3)

* Après l'exercice affrontement et aboiement, sur ordre du Cdt l'HA quitte la cache au pas normal et se place à l'endroit (marqué) indiqué par le juge. La position de l'HA doit permettre au Cdt de coucher son chien perpendiculairement à 5 pas de l'HA (du côté de la manche de protection) La direction de la fuite doit être visible pour le Cdt.

* Sur ordre du JT l'HA entreprend une fuite rapide et énergique (sans exagération et/ou de façon désordonnée) en ligne droite en présentant correctement la manche, celle-ci doit être tenue calmement sans être présentée exagérément ni retirée afin de permettre au chien d'avoir la possibilité de bien faire sa prise.

* Lors de sa fuite l'HA ne doit pas se retourner vers le chien mais peut néanmoins le garder à vue.

* Dès que le chien est en prise l'HA continue sa fuite en ligne droite et serre la manche contre son corps.

* La distance de la fuite est décidée par le juge (20 pas l'endroit est marqué).

* Sur ordre du JT l'HA s'immobilise.

* Si la fuite est faite de façon dynamique le JT peut apprécier sans erreur le travail du chien.

* Toute forme d'aide telle que présentation exagérée de la manche, attirer l'attention, frapper sur le pantalon avec la badine, ne pas tenir fermement la manche et/ou ralentir sa course dès que le chien est en prise, s'immobiliser à son initiative sans attendre les directives du JT est interdite.

L'immobilisation : voir le point 8 (valable pour tous les exercices)

DEFENSE DU CHIEN PENDANT LA PHASE DE GARDE (CLASSE 1 – 2 et 3)

Après la tentative de fuite et l'attaque sur le chien pendant le mouvement

* Après la phase de garde de 5 secondes et sur ordre du JT l'H.A. entreprend une agression frontale sur le chien en le chargeant directement et énergiquement.

* Il se sert de la badine pour menacer le chien, mais sans le toucher, la menace doit être faite au-dessus de la manche.

* Éviter le chien par une pirouette est interdit (esquive).

* La manche est tenue contre le corps.

* Dès que le chien est en prise, il le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens.

* Pendant la « rentrée » l'H.A. ne peut en aucun cas pivoter (esquive).

* Le JT doit se placer de manière à pouvoir observer l'attitude lors de la menace, la qualité de la prise, la cessation et la vigilance lors de la garde au ferme chez tous les chiens.

* Travailler le chien dans la direction du Cdt est interdit.

* Le test de la résistance à la contrainte au bâton doit être exécuté (axé, dirigé), sur la région des épaules et du dos (la région du garrot) avec la même intensité pour tous les chiens, le premier après 4 à 5 pas et le deuxième après 4 à 5 pas supplémentaires. Après le deuxième coup l'HA doit continuer à travailler normalement le chien et à le menacer sans coup de badine.

* Le JT décide de la durée de l'action, l'H.A. arrête l'action sur ordre du JT.

* Si l'agression est menée de façon dynamique et énergique le JT peut apprécier sans erreur le travail du chien.

* Toute forme d'aide, telle que présentation exagérée de la manche, attirer l'attention, frapper sur le pantalon avec la badine, ne pas tenir fermement la manche, dès que le chien est en prise sont interdits.

* Pendant la « prise » et la charge, une différence d'intensité pendant la contrainte, s'immobiliser à son initiative si le chien se laisse impressionner sans attendre les directives du J.T. sont interdits.

L'immobilisation : voir le point 8 (valable pour tous les exercices)

CONDUITE DE DOS (CLASSE 1 – 2 et 3)

* Sur ordre du Cdt une conduite de dos sur environ 30 pas (avec ou sans changement de direction) est effectuée. Le J.T. détermine son déroulement. L'HA ne doit pas faire de mouvement brusque, il doit tenir la manche et la badine de façon à ne pas provoquer le chien.

* La badine doit être tenue de manière à ne pas être vue du chien.

* L'H.A. doit adopter la même allure pour tous les chiens.

ATTAQUE SUR LE CHIEN PENDANT LA CONDUITE DE DOS (CLASSE – 2 et 3)

* L'attaque pendant la conduite est effectuée dans le mouvement et sur ordre du J.T. l'H.A. pivote sur sa droite ou sa gauche et agresse franchement et énergiquement le chien de face en le menaçant (pendant la menace la badine doit toujours se trouver au-dessus de la manche). La manche est tenue calmement devant et contre le corps, des mouvements supplémentaires avec la manche sont à éviter.

* Le chien doit intercepter rapidement et énergiquement sans laisser le temps à l'H.A de marquer un arrêt. Pendant la réception l'H.A doit si nécessaire amortir le choc de la « rentrée » par une rotation ; tout mouvement intempesitif de la manche est à éviter.

* Dès que le chien est en prise l'H.A le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens. La menace (pression, contrainte) commence dès la ligne droite.

* Le J.T doit se placer de manière à pouvoir observer l'attitude lors de la menace et de la contrainte, la qualité de la prise, la cessation et la vigilance lors de la garde au ferme chez tous les chiens.

* Travailler le chien dans la direction du Cdt est interdit.

* Le JT décide de la durée de l'action, l'H.A arrête l'action sur ordre du J.T

* Si l'agression est menée de façon dynamique et énergique le JT peut apprécier sans erreur le travail du chien.

* Toute forme d'aide telle que ne pas charger directement le chien, présentation exagérée de la manche, attirer l'attention et frapper sur le pantalon avec la badine, ne pas tenir fermement la manche dès que le chien est en prise, une différence d'attitude pendant la charge et la contrainte, s'immobiliser à son initiative si le chien se laisse impressionner sans attendre les directives du JT, sont interdits.

L'immobilisation : voir le point 8 (valable pour tous les exercices)

ATTAQUE SUR LE CHIEN PENDANT LE MOUVEMENT

* Sur ordre du JT l'H.A quitte la cache et se dirige **au pas de course** vers la ligne médiane du terrain, dès qu'il a atteint la médiane il fait face au Cdt et sans changer d'allure il agresse frontalement le Cdt et son chien en les menaçant de la voix et à l'aide de la badine.

* Le chien doit intercepter rapidement, énergiquement sans laisser le temps à l'H.A de ralentir ou marquer l'arrêt.

* Le chien doit être réceptionné dans le mouvement avec souplesse en pivotant si nécessaire pour amortir la lancée et l'impulsion du chien ; **esquiver le chien est interdit**. Il faut éviter de placer le chien entre les jambes de l'H.A.

* Dès que le chien est en prise il le travaille en se déplaçant latéralement dans la même direction pour tous les chiens.

* Le test de la résistance à la contrainte au bâton commence dès la ligne droite.

* Le JT doit se placer de manière à pouvoir observer l'attitude lors de la rentrée, de la contrainte (pression), de la menace, la qualité de la prise et la vigilance lors de la garde au ferme chez tous les chiens.

* Travailler le chien dans la direction du Cdt. est interdit.

* Le JT décide de la durée de l'action ; l'H.A arrête l'action sur ordre du J.T.

* Si l'agression est menée de façon dynamique et énergique le J.T peut apprécier sans erreur le travail du chien.

* Toute forme d'aide telle que ralentir la vitesse de la charge, la réception du chien à l'arrêt, présentation exagérée de la manche, éviter le chien en chargeant de biais, faire une esquive, attirer l'attention, frapper sur le pantalon avec la badine, ne pas tenir fermement la manche dès que le chien est en prise, différence d'attitude pendant la charge et la contrainte, s'immobiliser à son initiative si le chien se laisse impressionner sans attendre les directives du JT, sont interdits.

L'IMMOBILISATION

* La cessation est à exécuter de telle manière que le juge puisse apprécier la qualité de la prise, la cessation et la vigilance pendant la garde au ferme. Pour ce faire l'H.A ne doit pas tourner le dos au J.T mais garder un contact visuel avec celui-ci.

* A la cessation la différence entre celle-ci et l'action doit être nette, l'H.A. doit s'immobiliser mais continuer à garder et à tenir fermement la manche.

* A la fin d'un exercice de défense l'H.A s'immobilise, en gardant la manche dans la position de fin d'exercice, la badine hors de la vue du chien le long de la jambe.

* Lors de la cessation aucune aide ni aucune menace ne sont tolérées.

* Après la cessation si pour garder un contact visuel avec le chien qui tourne autour de lui l'HA peut le suivre sans faire de mouvements brusques.

FAIBLESSE ET ECHEC DU CHIEN

* Si lors d'un exercice de protection un chien ne défend pas, lâche prise durant l'action, se dérobe, l'HA doit continuer son travail jusqu'au moment où le J.T arrête l'action.

* Dans ce cas l'H.A ne doit donner aucune aide au chien, **ni s'immobiliser à son initiative.**

* Le chien qui ne lâche pas prise ne doit pas être amené à lâcher prise par l'attitude de l'H.A. ou à l'aide du bâton.

* Les chiens qui quittent l'HA lors d'une phase de garde ne peuvent être aidés de quelle que manière que ce soit pour rester ou revenir en garde au ferme.

* L'H.A doit se comporter de façon **neutre et impartiale** pendant toute la durée du travail conformément au règlement. Si un chien touche ou mord lors d'une phase de garde il doit éviter de faire des gestes de défense.

MESURES DISCIPLINAIRES

* Le responsable de l'organisation est responsable du bon déroulement et de la sécurité de l'ensemble de la manifestation.

* Dans le cas du non-respect des mesures de sécurité et du règlement le juge peut interrompre ou annuler le concours.

* Le non-respect des différentes dispositions et des directives du règlement, brutalité envers son chien, une infraction contre les bonnes mœurs entraîne l'exclusion du concours pour le concurrent.

* La décision du juge est définitive et sans appel. Toute critique concernant l'appréciation peut entraîner l'exclusion du concours et éventuellement des mesures disciplinaires.

* Dans les cas graves et justifiés, se rapportant au non-respect du règlement par le juge, mais en aucun cas pour des raisons de jugement une réclamation peut être posée dans un délai de 8 jours. Elle devra être adressée par écrit, signée par le plaignant et au moins un témoin, au chef du concours qui la transmettra à l'OCN concernée. L'acceptation de celle-ci n'entraînera pas une modification des résultats.

EVALUATION P.S.R DE LA PARTIE « C » ELLE EST VALABLE POUR LES CLASSES 1-2 et3

L'évaluation P.S.R doit décrire les dispositions comportementales du chien en vue de son utilisation dans l'élevage. Cette évaluation n'a aucune influence sur les résultats du concours ni sur le classement. Pour obtenir une appréciation P.S.R. le chien doit avoir au minimum satisfait à une épreuve de protection.

Les qualificatifs : **Très prononcé, (A) Existant (VH) et Insuffisant (N.G)** permettent d'évaluer les dispositions caractérielles suivantes :

P = Potentiel instinctif (T)

S = Sûreté de soi (S)

R = Résistance à la contrainte (B)

* Le qualificatif **Très Prononcé « A »** Comme dans tous les autres pays est attribué au chien qui présente : Une grande disponibilité pour le travail, une stabilité nette du potentiel instinctif, Une volonté pour exécuter résolument les exercices, une grande sûreté de soi, une attention exceptionnelle (sans restriction), une résistance à toute épreuve

* Le qualificatif **Existant « VH »** Comme dans tous les autres pays. pour le chien qui présente quelques restrictions : dans sa disponibilité au travail, son comportement caractériel, sa sûreté de soi, dans son attention et sa résistance.

- * Le qualificatif **Insuffisant « N.G »** Comme dans tous les autres pays. au chien qui présente des lacunes :
Dans sa disponibilité au travail, son potentiel instinctif, un manque de sûreté de soi et une résistance insuffisante.

Les résultats P.S.R. doivent être impérativement inscrits dans le carnet de Travail

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les OCN sont autorisées à appliquer leurs dispositions particulières telles que :

- * Conditions d'admission, règlement vétérinaire et sanitaire, les dispositions légales en vigueur dans le pays par exemple.
- * Les S.A. peuvent être donnés dans la langue du pays d'origine du Cdt.

COUPE ET CHAMPIONNAT DU MONDE

- * Pour l'organisation des Coupes et Championnats du Monde les prescriptions des cahiers de charges doivent être appliquées impérativement.
- * L'édition et les modifications des cahiers de charges sont à la charge de la C.U de la FCI

CONCOURS RCI et/ou I.P.O

Discipline - A - Pistage Noté sur 100 points

GENERALITES

Particularités des objets

Les objets lors de tous les concours ils doivent être marqués, exemple RCI1/1 etc. - RCI2/1 etc. - RCI3/1 etc etc.

Le chien qui n'a trouvé aucun objet mais a réussi la piste ne peut plus obtenir le qualificatif « bon » mais son travail doit être qualifié d'assez-bon ou satisfaisant.

NATURE ET CARACTERISTIQUES DES OBJETS / POUR TOUTES LES CLASSES

Ils peuvent être en bois, textile ou cuir (le P.V.C, le verre et le métal sont interdits) ils doivent être de couleur s'harmonisant avec le terrain et être bien imprégné de l'odeur du traceur (à remettre à celui-ci au moins 30 minute avant le début du tracé)

Les matériaux utilisés doivent être différents pour une même piste (cuir, textile, bois....).

Certificat I.P.O.V.

* Piste tracée par le conducteur, longueur environ de 200 pas, sans ancienneté, 1 angles droit et 2 lignes droites avec 1 objet appartenant au Cdt de taille longueur 15 largeur 3 à 5 épaisseur 1 cm en aucun cas il ne doit dépasser la taille réglementaire (si le Cdt ne dispose pas d'un objet réglementaire il est fourni par l'organisation il est à remettre au conducteur ½ heure avant le début du tracé.

* Le travail du chien en piste ne peut dépasser le temps de 10 minutes. Passé ce temps, le juge arrête le travail.

Cotation du certificat

Tenue de piste	79points
1 objet	21 points
Total	100 points

Classe 1 I.P.O. 1

Piste tracée par le conducteur, longueur environ de 300 pas, ancienne de 20 minutes minimum, avec 2 angles droits, 3 lignes droites et 2 objets **appartenant au Cdt** de taille longueur 10cm. largeur 2 à 3 cm. épaisseur 0,5 à 1 cm (si le Cdt ne dispose pas d'objets réglementaires ils sont fournis par l'organisation ils sont à remettre au conducteur ½ heure avant le début du tracé. Si ce sont des objets personnels du conducteur ils ne doivent pas dépasser la taille réglementaire.

Le travail du chien en piste ne peut dépasser le temps de 15 minutes. Passé ce temps, le juge arrête l'exercice.

Classe 2 I.P.O 2

Piste tracée par une personne étrangère, longueur environ de 400 pas, ancienne de 30 minutes minimum, avec 2 objets de taille longueur 10cm. largeur 2 à 3 cm. épaisseur 0,5 à 1 cm et 2 angles droits et 3 lignes droites. Le travail du chien en piste ne peut dépasser le temps de 15 minutes. Passé ce temps, le juge arrête le travail.

Cotation des classes 1 et 2

Tenue de piste	79points
2 objets (11+10)	21 points
Total	100 points

Classe 3 I.P.O 3

Piste tracée par une personne étrangère, longueur environ de 600 pas, ancienne de 60 minutes minimum, avec 3 objets de taille longueur 10cm. Largeur 2 à 3 cm. Epaisseur 0,5 à 1 cm et 4 angles droits et 5 lignes droites. Le travail du chien en piste ne peut dépasser le temps de 20 minutes. Passé ce temps, le juge arrête le travail.

Cotation de la classe 3

Tenue de piste	79 points
3 objets (7+7+7)	21 points
Total	100 points

GENERALITES ET CARACTERISTIQUES

Il est préférable que le chef de piste ait la fonction de juge.

- * Avant le début le juge donne ses directives et consignes aux traceurs (tracés, pose des objets.)
- * Tous les sols naturels tels que prairie, labours, sous-bois conviennent au pistage et sont autorisés.
- * Les pistes dont les traces sont visibles sont à éviter.
- * Le tracé de la piste est dirigé par le juge ou le commissaire au pistage (de préférence un juge) en fonction de la situation et de la configuration du terrain. **Dans toutes les classes des changements de terrain sont possible et autorisés.**
 - * Les pistes doivent être tracées de manières différentes. Les angles doivent être tracés et les objets posés à distance différente d'une piste à l'autre.
 - * Le départ de la piste doit être bien matérialisé par un piquet planté à gauche du départ.
 - * L'ordre de passage des concurrents doit être tiré au sort par le juge ou le commissaire au pistage.
 - * Les aides tels que : allure manquant de naturel dans les angles, les lignes droites et lors de la pose des objets (création de points chauds par ex.) sont interdits.

Le traçage

* Avant le tracé de la piste le traceur (le conducteur au certificat et en classe 1) doit présenter les objets au juge ou au commissaire responsable du pistage.

* Seuls des objets de couleur s'harmonisant avec le terrain et bien imprégnés (**au moins 30 minutes**) de l'odeur du traceur doivent être utilisés.

* Pour tracer la piste, le traceur (le conducteur au certificat et en classe 1) venant de l'arrière se place à droite du piquet et s'attarde quelque temps (environ 10 secondes) puis il avance à allure normale dans la direction prescrite.

* Le tracé des pistes: l'angle (au certificat) et les angles (en classe 1 – 2 et 3) ainsi que les lignes droites doit être tracés à allure normale (sans interruption). La distance entre 2 lignes droites doit être d'au moins 30 pas.

* **Aux angles tracés à allure normale, il faut veiller à ce que le chien ait la possibilité de pouvoir négocier l'angle pour cela il est nécessaire de ne pas provoquer une interruption du tracé et de garder le suivi de la piste.**

* Le traceur dépose sans s'arrêter les objets 1 au certificat, 2 en classe 1 et 2, 3 en classe 3.

* Ne pas créer de points chauds.

* Après la pose du dernier objet le traceur (**le conducteur au certificat et en classe 1**) continue d'avancer naturellement encore d'une dizaine de pas sur la même ligne.

La pose des objets

a) certificat

Le traceur (le conducteur) dépose sans s'arrêter l'objet à la fin de la piste. Il continue d'avancer naturellement encore d'une dizaine de pas en ligne droite.

b) classe 1 et 2

Le traceur (le conducteur en classe 1) dépose sans s'arrêter le premier objet à au moins 100 pas du départ sur la première ou sur la deuxième ligne droite, ils doivent être déposés à au moins 20 pas avant ou après l'angle. Le deuxième objet est déposé à la fin de la piste. Après la pose du dernier objet le traceur continue d'avancer naturellement encore d'une dizaine de pas en ligne droite.

c) classe 3

Le traceur dépose le premier objet à au moins 100 pas du départ sur la première ou sur la deuxième ligne droite, le deuxième objet est déposé sur la deuxième ou la troisième ligne droite, ils doivent être déposés à au moins 20 pas avant ou après l'angle, le troisième objet est déposé à la fin de la piste. Après la pose du dernier objet le traceur continue d'avancer naturellement encore d'une dizaine de pas en ligne droite.

Certificat, Classe 1 – 2 et 3

Durant le traçage de la piste, le chien est placé hors de vue. La pose des objets ne doit pas entraîner de points chauds, ni perturber l'odeur de la piste. Les objets sont à poser sur la piste et non à côté. (Les objets doivent être posés derrière le traceur).

Signes acoustiques : pour « pister »

Un signe acoustique pour « pister » est autorisé au départ et au départ après les objets (le premier dans les classes 1 et 2 le 1 et le 2 en classe 3) ou après un faux marquage.

Encouragement ou félicitation

Aux départs un S.A est autorisé mais il ne peut être accompagné d'un geste. (objets compris)

* Un encouragement occasionnel (le S.A. « cherche » n'est pas compris) est autorisé seulement au certificat et en classe 1 **mais non dans les classes 2 et 3**

Le chien peut être félicité brièvement, seulement aux objets, avant ou après la relève (mais pas avant et après) néanmoins il faut attendre environ 3 secondes avant de le remettre en piste.

Déroulement

- * Le conducteur prépare son chien pour le travail de pistage
- * Le conducteur peut exécuter le travail de piste avec son chien en longe de pistage de 10 mètres (obligatoires) ou laisser pister son chien librement dans ce cas la distance entre le conducteur et son chien doit également être de 10 mètres.
- * **En piste « libre » le harnais est interdit seul le port du collier est obligatoire.**
- * Une vérification de la longueur de la longe ne peut se faire qu'avant le début du travail.
- * La manière d'utiliser la longe est laissée au choix du conducteur. Elle peut être sur le dos, le coté, entre les membres antérieurs et postérieurs. Elle peut être fixée directement au collier non "étrangleur"(si la longe est fixée au collier le chien ne peut porter de harnais) ou au harnais, au dispositif, prévu à cet effet, sans lanières supplémentaires.
- * A l'appel, le concurrent en position de base se présente au juge, décline l'identité "Maître et chien " et indique le comportement du chien aux objets : ramasser ou désigner (marquer).

Ramasser : 2 façons sur la même piste : Debout, Assis, ou Rappporter.

Ramasser et Désigner sur la même piste est pénalisé.

Désigner le chien peut désigner l'objet en adoptant les positions « assis – couché ou debout » même en alternant.

- * A la préparation du chien pour la piste, au départ, et durant le travail, toute contrainte sur le chien est interdite et pénalisée.

Départ en piste

- * Sur ordre du juge le chien est amené calmement au départ pour la mise en piste.
- * **Le conducteur est autorisé à prendre une position de base, après la présentation au juge (chien en longe) et à 2 m environ du piquet de départ (pour éventuellement mettre la longe sous le chien entre les membres antérieurs et/ou postérieurs).**
- * Tous les départs (aux objets) doivent se faire le conducteur auprès du chien.
- * Il est absolument nécessaire d'éviter chez le chien tout instinct de précipitation ou de poursuite. Le chien doit prendre le départ de la piste avec calme, sérieux et application et suivre le nez au sol à allure régulière et avec application le tracé de la piste, sans aide du conducteur.
- * La qualité du départ n'est pas une question de temps :
- * Pour s'assurer si le chien a pris suffisamment l'odeur de référence il faut observer attentivement son comportement sur la 1^o ligne droite.
- * Si après 3 essais le chien n'a pas pris le départ le travail de piste est arrêté.
- * Pendant que le chien s'éloigne du départ le conducteur reste sur place jusqu'au déroulement complet de la longe (10 mètres), pour ensuite suivre son chien en respectant cette distance. Cette distance est également à respecter si le chien piste sans longe.
- * Le travail du chien doit se faire calmement de sorte que le conducteur puisse suivre au pas normal. Il n'est pas nécessaire que la longe de pistage soit tendue mais cela ne doit pas réduire de façon importante la distance entre le chien et son conducteur. Le chien doit travailler sérieusement aux angles et garder la même allure après ceux-ci (en tenant compte des conditions (« terrain » et difficultés).
- * Dès qu'un objet est trouvé, le chien doit sans influence du conducteur adopter de façon convaincante l'attitude annoncée au juge.

Dans la méthode :

Ramasser debout ou assis le conducteur pose la longe, va au chien et lui prend l'objet.

Rappporter, le conducteur reste sur place et attend le rapport de l'objet par le chien (le départ se fait à l'endroit où se trouve le conducteur)

Ramasser en position couchée ou continuer d'avancer avec l'objet est pénalisé.

Dans la méthode :

« Désigner » assis, debout, couché, (les positions du chien peuvent être alternées)

* Le chien doit prendre la position dans la direction un léger biais est toléré. Un marquage perpendiculaire à l'objet ou en direction du conducteur est à pénaliser. Le conducteur pose la longe, se rend à son chien (sur sa droite ou sa gauche mais toujours du même côté) et prend l'objet.

* A l'endroit de l'objet trouvé le chien est remis en piste. * Dans tous les cas le conducteur, l'objet dans la main, lève le bras pour le montrer au juge.

* L'objet trouvé avec l'aide du conducteur (voix et/ou traction sur la longe) est considéré comme non trouvé.

* A la fin du travail les objets trouvés sont à présenter au juge.

Présentation finale

Elle se fait en position de base

A la fin de la piste les objets trouvés sont à présenter au juge. Récompenser le chien (jeu et/ou nourriture) après la découverte du dernier objet et avant la présentation finale et la communication du résultat par le juge est interdit et entraîne une disqualification. Pas avant d'avoir quitté la zone de pistage.

Appréciation

L'appréciation doit se faire selon les critères suivants

a) Attitude du juge

Le juge ne doit pas seulement voir le chien et son conducteur mais doit tenir compte des conditions du terrain, des conditions atmosphériques, des diversions possibles et du temps. Il doit apprécier en tenant compte des paramètres suivants :

* Comportement pendant le pistage (rythme et allure régulière sur les lignes droites, les angles, avant et après les objets)

* Degré de formation du chien : (départ précipité, comportement soumis, attitude de fuite)

* Aide non autorisée.

* Difficultés pour exécuter le pistage (terrains, cultures, sable, changement de terrain, fumier ou engrais vent, gibier conditions atmosphériques : chaleur, gel, pluie, neige) variations atmosphériques.

L'appréciation doit se faire en tenant compte de ces facteurs.

* L'appréciation du pistage débute au départ.

* Après la présentation du conducteur, le juge doit se placer et suivre le travail de manière à pouvoir observer sans problème le déroulement du travail pistage (ardeur, conviction, sureté du chien et, aide du conducteur etc.)

* Pendant le travail du chien, le juge et le traceur ne doivent pas se tenir dans la zone où l'équipe homme-chien travaille (au moins à 10 mètres).

* Un encouragement occasionnel mais non le S.A. « cherche » est toléré seulement en classe 1 et au certificat I.P.O V

b) Travail du chien et appréciation

* Le conducteur doit participer à l'action, il doit bien interpréter les réactions du chien et l'environnement ne doit pas le distraire.

* Le rythme pendant le travail n'est pas un critère d'appréciation dans la mesure où le travail se déroule de manière convaincante et si le chien travaille avec application en gardant une allure régulière.

* Flairer le piquet de départ n'est pas pénalisé.

* Le chien qui s'assure (vérifie) sans quitter le tracé exact n'est pas pénalisable.

* Mise en piste incorrecte par le conducteur ainsi qu'encouragements permanents, influencer le travail du chien sur le tracé ou aux objets (à la voix ou à l'aide de la longe). Façon non correcte de ramasser ou de désigner, laisser tomber, mâchonner les objets, boucler, divagation, piste prédominante avec le nez levé, allure précipitée, se vider,

faux marquage (le conducteur rejoint le chien, pénalité jusqu'à 4 points, si le conducteur reste sur place et avec un S.A fait repartir son chien en piste pénalité 2 points)

* Divagation importante, manque d'ardeur pendant le travail, travail impétueux, se vider, chasser les souris, etc. sont pénalisables jusqu'à 8 points

* Si le chien s'écarte de la piste à une distance supérieure à une longueur de longe, le travail de piste est arrêté.

* Si le chien quittant la piste est retenu par le conducteur, le juge lui ordonnera de le suivre ; en cas de non-observation de la directive du juge, le travail de piste est arrêté.

* Si au bout de (10 minutes au certificat, 15 minutes pour la classe 1 et 2 et 20 minutes pour la classe 3) le chien n'est pas arrivé en fin de piste le travail est arrêté. Le travail réalisé jusqu'à ce moment est noté.

* Le comportement aux objets non conforme à la méthode annoncée est incorrect ; seuls les objets correspondant au comportement annoncé sont pris en compte et notés.

* Si le chien poursuit un gibier le Cdt. peut le "bloquer" avec le SA. "couché" et le remettre en piste sur ordre du J.T néanmoins une pénalité pouvant aller jusqu'à 8 points en fonction du degré d'obéissance du chien sera appliquée ; si le chien ne se laisse pas remettre en piste le travail est arrêté.

* La répartition des points pour la tenue de piste sur les différentes lignes droites dépend de la longueur de celles-ci et des difficultés rencontrées. L'appréciation des différentes lignes droites se fait selon un qualificatif qui détermine l'attribution de points.

* Si le chien ne piste pas (il s'attarde un long moment sur place sans pister) le travail peut être arrêté même si le chien se trouve encore sur le tracé.

Comportement	Appréciation (conséquences)
Le chien ne prend pas le départ après 3 essais	Le travail est arrêté (Elimination)
Pour toutes les classes	
Le chien quitte la piste de plus d'une longueur de longe	Le travail est arrêté le travail réalisé jusqu'e là est noté
Le conducteur ne suit pas la directive de juge	Le travail est arrêté le travail réalisé jusqu'e là est noté
Le chien n'arrive pas en fin de piste au bout du temps imparti	Appréciation et commentaire du travail réalisé jusqu'à l'arrêt
Le chien ramasse l'objet et ne le rend plus	
Le chien poursuit un gibier et ne se laisse plus remettre en piste	Disqualification pour manque d'obéissance

Discipline B Assouplissement Noté sur 100 points

Exercices	Certificat	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Suite en laisse	X 30 points			
Suite sans laisse	X 20 points	X 20 points	X 10 points	X 10 points
Assis pendant la marche		X 10 points	X 10 points	X 10 points
Couché pendant la marche avec rappel	X 15 points	X 10 points	X 10 points	
Couché pendant le pas de course avec rappel				X 10 points
Debout pendant la marche			X 10 points	
Debout pendant le pas de course avec rappel				X 10 points
Rapport d'objet	X 10 points	X 10 points	X 10 points	X 10 points
Saut libre	X 10 points			
Saut libre avec rapport		X 15 points	X 15 points	X 15 points
Escalade d'une palissade avec rapport		X 15 points	X 15 points	X 15 points
Envoi en-avant avec couché		X 10 points	X 10 points	X 10 points
Couché libre sous diversion	X 15 points	X 10 points	X 10 points	X 10 points
Total	100 points	100 points	100 points	100 points

GENERALITES

Rôle du juge

Avant le début de la partie « obéissance » le juge doit :

- 1- vérifier Les sauts.
- 2- vérifier Les objets du terrain (état et poids) + Le revolver utilisé doit avoir le calibre « 6mm » double charge.
- 3-Tracer le terrain emplacement des absences couché sous diversion M.F. et le départ des sauts (5 pas).
- 4- Enlever les cachettes au sol (si cachettes amovibles) et ne laisser que la cachette pour le « couché sous diversion (chien au centre du terrain conducteur vers l'arrière du terrain).

Le travail d'obéissance

* Lors du certificat et de la classe 1 le conducteur en position de base se présente avec son chien en laisse et en classe 2 et 3 la présentation doit se faire le chien sans laisse. **(Mais en classe 1 la mise en place pour le « couché sous diversion se fait sans laisse)**

* Pendant les exercices une vivacité et une totale concentration du chien vis-à-vis de son conducteur sont exigées. Malgré la vivacité et la joie au travail il est important de veiller à une exécution correcte des exercices la qualité du travail présenté doit se retrouver dans l'appréciation (note).

* Le début de chaque exercice est exécuté sur ordre du juge ; la suite comme changements de direction, arrêts, changements d'allure etc. est exécutée sans ordre du juge.

* Les signes acoustiques sont des ordres brefs en un mot prononcés normalement. Ils peuvent être donnés dans n'importe quelle langue mais doivent toujours être identiques pour la même action. Ils sont autorisés aux départs et aux changements d'allure.

* Si après 3 signes acoustiques le chien n'exécute pas un exercice ou une partie d'exercice, celui-ci est arrêté et le chien perd tous les points de cet exercice ou de cette partie d'exercice.

* Pour le rappel le signe acoustique peut être remplacé par le nom du chien.

* Le nom du chien associé au commandement de rappel est considéré comme commandement supplémentaire.

Pénalités : 1 S.A supplémentaire = travail « assez-bon » ou satisfaisant

2 S.A supplémentaires = travail insuffisant

Exemple : Exercice à 5 points 1 S.A supplémentaire - 1,5 points

2 S.A supplémentaires - 2,5 points

* La position de base de départ de la partie « obéissance » pour le premier chien doit être prise au moment où le 2^e conducteur prend la position de base à l'endroit prévu pour le « couché sous diversion ». Dès leur prise de position de base commencent les appréciations pour les 2 chiens.

* Pendant la position de base le chien doit être assis parallèlement, (dans l'axe de marche), très près sur la gauche du conducteur l'épaule à hauteur du genou gauche de celui-ci. Lors de la position de base et durant celle-ci le conducteur doit avoir une attitude, une allure et une tenue sportive les jambes écartées sont interdites.

* Chaque exercice commence et se termine par la position de base, elle n'est autorisée qu'une seule fois (pénalité 10%)

* La position de base de fin d'exercice peut être utilisée comme position de base pour le début de l'exercice suivant dans la mesure où un changement de position n'est pas indispensable.

* Le conducteur ne peut caresser et/ou féliciter son chien que pendant la position de base de fin d'exercice puis il peut prendre une nouvelle position de base pour l'exercice suivant, néanmoins il doit observer un temps d'attente d'environ 3 secondes entre la caresse et le début de l'exercice suivant.

* Le plan de marche de la suite au pied est à respecter scrupuleusement (**schéma donné par le règlement**).

* Le déroulement des différents exercices débute par la position de base puis le conducteur avance de 10 pas sans dépasser 15 pas (pénalité 20%°) avant de donner le signe acoustique pour l'exécution de l'exercice.

* Entre les différentes parties d'exercice un temps d'attente d'environ 3 secondes est à observer.

* Au retour vers son chien, pour reprendre la position de base, le conducteur peut prendre directement place ou faire le tour du chien.

* Entre tous les exercices même quand le conducteur va chercher l'apportable le chien doit toujours être au pied du conducteur.

* Détendre et/ou faire jouer son chien sont interdits.

* Le demi-tour doit s'exécuter à « gauche ». Le chien peut soit tourner derrière le conducteur soit pivoter sur lui-même tout en restant sur la gauche du conducteur. L'exécution doit être identique pour tous les exercices.

* Après le « assis devant » le chien peut reprendre la position de base en contournant le conducteur ou en pivotant pour reprendre sa place (assis) au côté gauche du conducteur.

* L'obstacle rigide (panneau) aura les dimensions suivantes: hauteur 0.80 pour le certificat, 100 cm pour les classes 1-2-3 et une largeur de Largeur 150 cm.

* Le plan incliné est constitué de deux parois d'une hauteur de 1,91 m, d'une largeur de 1,50 m, revêtues sur les deux côtés extérieurs d'une protection antidérapante et de 3 lattes de 24 mm/48 mm. qui seront fixées sur la moitié supérieure. L'écart à la base de ces deux parois doit être tel qu'il situe le sommet de la palissade à 1,80 m perpendiculairement au sol. Toute la surface du plan incliné doit être recouverte d'un revêtement « antidérapant ».

* Au cours d'un même concours tous les chiens doivent franchir les mêmes obstacles.

* Seuls les apportables pour les classes 1-2 et 3 (de 650 de 1000 et de 2000 gr) mis à disposition par l'organisateur seront utilisés par tous les concurrents. L'objet pour le certificat I.P.O.V est un objet personnel (pas d'objet de motivation : balle ; boudin etc.).

* Avant les exercices de rapport, l'apportable ne doit pas être donné à porter au chien.

* Si le chien quitte le terrain et ne revient pas après 3 rappels le travail d'obéissance est arrêté et le chien est disqualifié.

* Si le conducteur oublie un exercice, il est invité par le J.T, sans pénalité, à exécuter l'exercice oublié.

* Avant la communication des résultats et sur ordre du juge (qui décide de l'endroit) le chien est remis en laisse.

Exercices se décomposant en plusieurs phases

Les exercices se décomposant en 2 parties tels que assis pendant la marche – couché pendant la marche – couché au pas de course et rappel – debout pendant la marche – debout au pas de course et rappel peuvent afin d'obtenir une différenciation être appréciés par phase de la manière suivante :

a) Position de base, déroulement et exécution = 5 points

b) Reste de l'exercice jusqu'à la fin = 5 points

Pénalités : 1 S.A supplémentaire = travail « assez-bon » ou satisfaisant

2 S.A supplémentaires = travail insuffisant

Exemple : Exercice à 5 points 1 S.A supplémentaire - 1,5 points
2 S.A supplémentaires - 2,5 points

* Dans l'appréciation, le comportement du chien à partir du début jusqu'à la fin de l'exercice est à observer attentivement.

Certificat I.P.O. V et classe 1. Présentation en laisse.

Particularité du certificat : le conducteur peut remettre son chien en laisse après chaque exercice.

Classes 2 et 3 Présentation sans laisse.

Suite en laisse

Certificat I.P.O. V. 30 point

Signe acoustique pour : La suite au pied.

Déroulement

* Le conducteur se rend avec son chien en laisse auprès du juge, s'arrête, met son chien en position de base et se présente. * Position de base : un S.A. pour « l'assis » est autorisé.

* Puis il rejoint le point de départ, met son chien en position de base.

* De la position de base, le chien doit sur un signe acoustique, suivre son conducteur joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur du genou gauche du conducteur parallèlement à celui-ci. La laisse tenue de la main gauche ne doit pas être tendue.

* Au début de l'exercice le conducteur et son chien avancent en ligne droite sur 30 pas, sans s'arrêter, font demi-tour, et exécutent au moins un angle à droite et un angle à gauche.

* Durant la première ligne droite et à une distance d'au moins 15 pas deux coups de feu seront tirés à intervalle de 5 secondes (calibre 6 mm double charge). Le chien doit rester indifférent. Le chien peureux (aux coups de feu) est à éliminer.

* A la fin de l'exercice et sur ordre du juge le conducteur et son chien passent dans un groupe mobile (sur place) de 4 personnes et s'arrêtent 1 fois

* A la fin de l'exercice et après avoir quitté le groupe le conducteur et son chien s'arrêtent et prennent la position de base de fin d'exercice.

Appréciation

Devancer, traîner ou s'écarter, hésiter, commandements supplémentaires (voix ou corps), chien manquant de gaieté, soumis, inattentif et/ou craintif, le « assis » lent, de travers sont pénalisés en conséquence.

Suite sans laisse –

Certificat = I.P.O. V 20 points

Signe acoustique pour : la suite au pied

Déroulement

* En position de base le conducteur enlève la laisse et prend la position de début d'exercice, sur ordre du juge le conducteur débute l'exercice, le chien doit sur un signe acoustique suivre son conducteur joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur du genou gauche du conducteur parallèlement à celui-ci.

* Au début de l'exercice le conducteur et son chien sans laisse avancent en ligne droite sur 30 pas, sans s'arrêter, font demi-tour, et exécutent au moins un angle à droite et un angle à gauche.

* A la fin de l'exercice le conducteur et son chien s'arrêtent et prennent la position de base. Le conducteur remet son chien en laisse et se rend au départ pour l'exercice suivant.

Appréciation

Devancer, traîner ou s'écarter, hésiter, commandements supplémentaires (voix ou corps), chien manquant de gaieté, soumis, inattentif et/ou craintif, le « assis » lent, de travers sont pénalisés en conséquence.

Classes 1 – 2 et 3 (Classe 1 = 20 points Classes 2 et 3 = 10 points)

Signe acoustique pour : La suite au pied

Le S.A. est admis uniquement à chaque départ et à chaque changement d'allure

Déroulement

Classe 1

Le conducteur se rend avec son chien en laisse (**seulement en classe 1**) auprès du juge, s'arrête, met son chien en position de base et se présente puis il enlève la laisse. Après indication du J.T le conducteur se rend au point de départ. Sur ordre du juge le conducteur débute l'exercice. **La suite du déroulement est identique aux classes 2 et 3.**

Classes 2 et 3

* Le conducteur se rend avec son chien sans laisse auprès du juge, s'arrête, met son chien en position de base et se présente (classes 2 – 3)

* Après indication du juge le conducteur se rend au point de départ. Sur ordre du juge le conducteur débute l'exercice.

* De la position de base, le chien, doit sur un signe acoustique, suivre son conducteur joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur de genou gauche du conducteur parallèlement à celui-ci.

* Au début de l'exercice le conducteur et son chien avancent en ligne droite sur 50 pas, sans s'arrêter, font demi-tour, et après 10 à 15 pas, exécutent le pas de course et le pas lent sur une distance minimum de 10 pas par allure.

* Le passage du pas de course au pas lent doit intervenir directement sans passer par le pas normal.

* La différence entre les allures doit être nette.

* Au pas normal, 2 angles à droite, un angle à gauche et 2 demi-tours sont à exécuter.

* Au pas normal, après le 2° demi-tour (selon le dessin) le conducteur doit s'arrêter au moins une fois.

* A l'arrêt du conducteur, le chien doit s'asseoir immédiatement et correctement, sans commandement.

Durant la première ligne droite et à une distance d'au moins 15 pas deux coups de feu seront tirés à intervalle de 5 secondes (calibre 6 mm double charge). Le chien doit rester indifférent. Le chien peureux (aux coups de feu) est à disqualifier (suppression de tous les points acquis).

* Le chien agressif aux coups de feu doit être pénalisé en fonction, le maximum de points ne peut être accordé qu'au chien indifférent aux coups de feu.

* A la fin de l'exercice et sur ordre du juge, le conducteur et son chien passent dans un groupe mobile (sur place) composé de 4 personnes au minimum où ils doivent contourner une personne par la droite et une autre par la gauche et s'arrêter au moins une fois. Le juge, en cas de doute peut faire recommencer (coups de feu par ex.)

* Ensuite le conducteur et son chien quittent le groupe et prennent la position de base de fin d'exercice et se rend au départ de l'exercice suivant.

Appréciation

Devancer, traîner ou s'écartier, hésiter, commandements supplémentaires (voix ou corps), chien manquant de gaieté, soumis, inattentif et/ou craintif, le « assis » lent, de travers sont pénalisés en conséquence.

Assis pendant la marche Classes 1 – 2 et 3 (10 points)

Signe acoustique pour : La suite au pied
L' « assis »

Déroulement

* De la position de base, le conducteur et son chien libre sans laisse, avancent au pas normal en ligne droite. Pendant le déroulement le chien, doit, suivre son conducteur joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur du genou gauche du conducteur parallèlement à celui-ci.

* Après une distance de 10 à 15 pas, sur un signe acoustique bref le chien doit s'asseoir immédiatement et « droit » dans la direction du déplacement sans que le conducteur ne s'arrête, ne change d'allure ou ne se retourne. Après 15 pas, le conducteur s'arrête et se retourne face à son chien resté assis calmement. Sur ordre du juge, le conducteur rejoint son chien et se place à sa droite en position de base. Au retour vers son chien, pour reprendre la position de base, le conducteur peut prendre directement place ou faire le tour du chien.

Appréciation

Fautes au cours de la position de base de départ et du déroulement (voir suite au pied), assis lent, le chien instable, agité et/ou inattentif, manquer de calme au retour du conducteur sont pénalisés en conséquence. Le chien qui, à la place de la position « assis », se couche ou reste debout est pénalisé de 5 points

Couché pendant la marche avec rappel Certificat (15 points) Classes 1 et 2 (10 points)

Signes acoustiques : La suite au pied
Le « couché »
Le rappel
Le retour en position de base

Certificat I.P.O V

En position de base le conducteur enlève la laisse.

Déroulement

Certificat, classe 1 et 2

*** De la position de base, et, sur ordre du juge le conducteur et son chien libre sans laisse, avancent au pas normal en ligne droite. Pendant le déroulement le chien, doit, suivre son conducteur joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur du genou gauche du conducteur parallèlement à celui-ci.**

* Après une distance de 10 à 15 pas, sur signe acoustique bref le chien doit se coucher immédiatement et « droit » dans le sens de la marche. Sans se retourner ni s'arrêter ni changer d'allure le conducteur continue d'avancer de 30 pas (20 au certificat), s'arrête pour se retourner immédiatement face au chien resté calmement en position couchée et reste sans bouger. Sur ordre du juge, le conducteur rappelle son chien avec un bref signe acoustique ou le nom du chien. Le retour du chien doit être direct rapide et joyeux il doit terminer sa course en s'asseyant très près face au conducteur sans le toucher ni le bousculer.

* Sur un signe acoustique bref, le chien doit se mettre de suite et rapidement, au pied du conducteur, en position de base.

Appréciation

Fautes au cours de la position de base de départ et au cours du déroulement (voir suite au pied), couché lent, le chien instable, agité et/ou inattentif, retour lent, ralentissement au retour, « assis devant » et/ou retour au pied non conforme. Le chien qui touche ou bouscule son Cdt. Le conducteur qui se tient « jambes écartées », les commandements supplémentaires donnés par le conducteur gardant la position de base sont pénalisés en conséquence.

Le chien qui prend au commandement une autre position que « couchée » mais exécute le rappel correct, est pénalisé de 5 points.

Couché au pas de course avec rappel Classe 3 (10 points)

Signes acoustiques pour : La suite au pied
Le « couché »
Le rappel
Le retour en position de base

Déroulement

* De la position de base, le conducteur et son chien libre sans laisse, avancent au pas normal en ligne droite. Pendant le déroulement le chien doit suivre son conducteur joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur du genou gauche du conducteur parallèlement à celui-ci. Après une distance de 10 à 15 pas, ils passent au pas de course, et, après 10 à 15 pas de pas de course, sur signe acoustique bref le chien doit se coucher immédiatement et « droit » dans la direction de l'axe de marche. Sans se retourner, ni s'arrêter ni changer d'allure le conducteur continue d'avancer (en gardant le pas de course) de 30 pas, s'arrête pour se retourner de suite, face au chien couché calmement.

* Sur ordre du juge, le conducteur rappelle son chien avec un bref signe acoustique ou le nom du chien. Le retour du chien doit être direct rapide et joyeux il doit terminer sa course en s'asseyant très près, face au conducteur sans le toucher ni le bousculer.

* Sur un signe acoustique bref, le chien doit se mettre de suite au pied du conducteur en position de base.

Appréciation

Fautes au cours du déroulement (voir suite au pied), couché lent, le chien instable et/ou inattentif, retour lent, ralentissement au retour, "assis devant" et/ou retour au pied non conforme, conducteur « jambes écartées » sont pénalisés en conséquence. Le chien qui touche ou bouscule son Cdt., les commandements supplémentaires donnés par le conducteur gardant la position de base sont pénalisés en conséquence.

Le chien qui prend au commandement une autre position que « couchée » mais exécute le rappel correct, est pénalisé de 5 points.

Debout pendant la marche Classe 2 (10 points)

Signes acoustiques pour : La suite au pied
Le « debout »
Le retour en position de base

Déroulement

* De la position de base, le conducteur et son chien libre sans laisse, avancent au pas normal en ligne droite. Pendant le déroulement le chien doit suivre son conducteur joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur du genou gauche du conducteur parallèlement à celui-ci. Après une distance de 10 à 15 pas, sur un signe acoustique bref le chien doit s'arrêter immédiatement et rester debout « droit » dans la direction de l'axe de marche.

* Sans se retourner ni s'arrêter ni changer d'allure le conducteur continue d'avancer de 15 pas, s'arrête pour se retourner immédiatement, face au chien resté debout calmement.

* Sur ordre du juge, le conducteur rejoint son chien et se place à sa droite en position de base.

Appréciation

Fautes au cours du déroulement (voir suite au pied), ne pas s'arrêter immédiatement, le chien agité instable et/ou inattentif, manquant de calme au retour du conducteur sont pénalisés en conséquence.

Le chien qui, à la place de la position « debout », se couche ou s'assied est pénalisé de 5 points.

Debout pendant le pas de course avec rappel Classe 3 (10 points)

Signe acoustique pour : La suite au pied

Le « debout »

Le retour en position de base

Déroulement

* De la position de base, le conducteur et son chien libre sans laisse, avancent au pas de course en ligne droite, pendant le déroulement le chien doit suivre son conducteur joyeusement et attentivement avec l'épaule à hauteur du genou gauche du conducteur parallèlement à celui-ci. Après une distance de 10 à 15 pas, sur un signe acoustique bref le chien doit s'arrêter immédiatement et rester debout « droit » dans la direction de l'axe de marche

* Sans se retourner, ni s'arrêter ni changer d'allure le conducteur continue d'avancer (en gardant le pas de course) de 30 pas, s'arrête pour se retourner immédiatement, face au chien resté calmement debout.

* Sur ordre du juge, le conducteur rappelle son chien avec un bref signe acoustique ou le nom du chien. Le retour du chien doit être direct rapide et joyeux il doit terminer sa course en s'asseyant très près, face au conducteur, sans le toucher ni le bousculer.

* Sur un signe acoustique bref, le chien doit se mettre de suite au pied du conducteur en position de base.

Appréciation

Fautes au cours du déroulement (voir suite au pied), ne pas s'arrêter immédiatement, le chien instable et/ou inattentif manquant de calme retour lent, ralentissement au retour, "assis devant" et/ou retour au pied non conforme, le chien qui touche ou bouscule son Cdt. Le conducteur qui se tient « jambes écartées », les commandements supplémentaires donnés par le conducteur gardant la position de base sont pénalisés en conséquence.

Le chien qui, à la place de la position « debout », se couche ou s'assied est pénalisé de 5 points

Rapport d'objet Certificat I.P.O V (10 points) Classes 1 – 2 et 3 (10 points)

Signes acoustiques pour : Le rapport d'objet

La remise de l'objet au conducteur

Le retour en position de base

Déroulement :

Les apportables : ils devront présenter un espace minimum entre la partie inférieure de la partie centrale et le sol d'au moins 4 cm.

Certificat objet personnel (**mais pas d'objet de motivation balle ; boudin etc**)

Classe 1 = 650 gr

Classe 2 = 1000 gr

Classe 3 = 2000 gr

Haie et palissade 650 gr pour les classes 1-2 et 3

Pour les classes 1-2 et 3 les concurrents doivent utiliser les objets mis à disposition par l'organisateur.

a) Certificat I.P.O. V

En position de base le chien assis à gauche du conducteur qui enlève la laisse. Sur ordre du juge le conducteur lance un objet lui appartenant à une distance d'environ 5 pas

b) Pour les classes 1 – 2 et 3

Le chien est assis sans laisse à gauche du conducteur. Le conducteur lance un apportable (de 650 de 1000 ou de 2000 gr en fonction de la classe présentée) à une distance d'environ 10 mètres.

Commun à toutes les classes

- * Le signe acoustique pour le rapport ne doit être donné que lorsque l'objet est stabilisé.
- * Le conducteur n'a pas le droit de changer sa position de base.
- * Sur un seul signe acoustique le chien assis calmement au pied du conducteur doit à vive allure se diriger directement et rapidement vers l'objet, le saisir immédiatement, le rapporter rapidement par le chemin le plus court, le tenir calmement et fermement et s'asseoir très près face au conducteur sans le bousculer.
- * Après quelques instants (3 secondes environ), sur signe acoustique, il rendra l'objet à son conducteur. Après la remise le conducteur ne doit pas garder l'objet devant lui mais le prendre sur son côté droit (bras tendu vers le bas).
- * Sur un signe acoustique le chien doit se mettre de suite et rapidement au pied du conducteur en position de base.
- * Pendant la durée de l'exercice le conducteur ne doit pas quitter sa place.

Appréciation :

Position de base non conforme, exécution lente de l'exercice, faute pour le ramassage de l'objet, « laisser tomber » l'objet, jouer avec ou mâchonner l'objet, « assis devant » et position de base non conforme, le chien qui touche ou bouscule son Cdt. Le conducteur qui se tient les jambes écartées, le « lancer » de l'objet trop court, les commandements supplémentaires donnés par le conducteur gardant la position de base seront pénalisés en conséquence. Si le conducteur quitte sa place pour aider ou encourager son chien avant la fin de l'exercice, celui-ci est noté "insuffisant" Si le chien ne rapporte pas l'objet, aucun point ne sera accordé.

Saut libre "aller-retour" 10points certificat I.P.O. V

L'obstacle rigide (panneau) aura les dimensions suivantes: hauteur 80 cm. Largeur 150 cm

Signes acoustiques pour : Le saut aller
Le rappel
Le saut retour
Le retour en position de base

Déroulement

- * Le conducteur et son chien en position de base se placent à une distance d'au moins 5 pas de l'obstacle.
- * Le conducteur enlève la laisse. Le chien en liberté assis calmement à côté de son conducteur doit sur un signe acoustique bref sauter, franchir l'obstacle sans le toucher, sur un signe acoustique de rappel et de retour exécuter le saut « retour » et s'asseoir très près, face au conducteur sans le toucher ni le bousculer.
- * Sur un signe acoustique le chien doit se mettre de suite et rapidement au pied du conducteur en position de base.
- * Les sauts doivent être exécutés avec énergie et aisance.
- * A la fin de l'exercice le chien est remis en laisse.

FACULTATIF: au cours de l'exercice Saut libre "aller-retour" le conducteur peut inclure la variante "rapport d'objet sur obstacle" mais seuls les sauts "aller" et "retour" seront pris en considération et notés (uniquement en France).

Appréciation :

Position de base non conforme, hésitation ou exécution lente de l'exercice, « assis devant » non conforme, conducteur se tenant les jambes trop écartées, le chien qui touche ou bouscule son Cdt., les commandements supplémentaires donnés par le conducteur gardant la position de base seront pénalisés en conséquence.

Pour un toucher pénalité jusqu'à moins 1 point ; pour un appui pénalité jusqu'à moins 2 points, les pénalités indiquées sont à appliquer par saut.

Saut libre avec rapport Classes 1 – 2 et 3 (15points)

L'obstacle rigide (panneau) aura les dimensions suivantes: hauteur 100 cm. Largeur 150 cm

Signes acoustiques pour : Le saut
Le rapport d'objet
La « remise de l'objet » au conducteur
Le retour en position de base

Déroulement

* Le conducteur et son chien en position de base se placent à une distance d'au moins 5 pas de l'obstacle. Il lance un apportable (650 gr.) par-dessus l'obstacle de 100 cm de haut.

* Le signe acoustique pour le saut ne doit être donné que lorsque l'objet est stabilisé. Le chien en liberté assis calmement à côté de son conducteur doit sur signes acoustiques brefs pour sauter et rapporter

(le signe acoustique pour le rapport doit être donné pendant le saut) franchir l'obstacle sans le toucher, aller directement et rapidement à l'objet, le saisir immédiatement, exécuter le saut de retour et s'asseoir très près, face au conducteur sans le toucher ni le bousculer. Il gardera l'objet quelques instants (environ 3 secondes) pour le rendre ensuite sur signe acoustique au conducteur.

* Après la remise le conducteur ne doit pas garder l'objet devant lui mais le prendre sur son côté droit (bras tendu vers le bas) sur un signe acoustique le chien doit se mettre de suite et rapidement au pied du conducteur en position de base.

* Pendant la durée de l'exercice le conducteur ne doit pas quitter sa place.

Appréciation :

Position de base non conforme, exécution lente de l'exercice (sauts et rapport), faute pour le ramassage de l'objet, « laisser tomber » de l'objet, jouer avec ou mâchonner l'objet, « assis devant » non conforme ne pas tenir fermement l'objet et position de base non conforme, conducteur se tenant les jambes écartées, le chien qui touche ou bouscule son Cdt seront pénalisés en conséquence. .

Pour un toucher pénalité jusqu'à moins 1 point ; pour un appui pénalité jusqu'à moins 2 points, les pénalités indiquées sont à appliquer par saut.

Répartition des points pour le rapport d'objet sur obstacle

Saut "aller"	Rapport d'objet	Saut "retour"
5 points	5 points	5 points

L'attribution d'une partie des points prévus pour l'exercice n'est possible que si le chien a satisfait à 2 des 3 parties de l'exercice), un saut et impérativement le rapport d'objet)

Exercice	Points attribués
Sauts aller et retour avec rapport d'objet sans faute	= 15 points
Saut aller ou retour refusé rapport d'objet sans faute	= 10 points
Saut aller et retour sans faute, objet non rapporté	= 0 points

* Si l'objet lancé par le conducteur dévie fortement de la trajectoire souhaitée et tombe loin de la zone de récupération et/ou est non visible pour le chien, le conducteur a la possibilité, après accord du juge de relancer l'objet. Aucune pénalisation n'est alors appliquée.

* Le conducteur laisse le chien assis sur place pour aller reprendre l'objet, si le chien quitte sa place mais reste devant l'obstacle la note est à baisser d'un qualificatif. Si le chien quitte sa place et contourne l'obstacle l'exercice est à arrêter (= 0 point.)

* Les commandements supplémentaires donnés par le conducteur gardant la position de base, sont à pénaliser en conséquence.

* Si le conducteur quitte sa place pour aider ou encourager son chien avant la fin de l'exercice celui-ci est noté insuffisant.

* Si au saut « aller » renverse l'obstacle l'exercice est à refaire mais le saut est à classer dans l'insuffisant (- 4 points).

* Si le chien après 3 S.A. ne rend pas l'objet il est à disqualifier la partie B est arrêtée.

Escalade d'une palissade, hauteur 1,80 m, largeur 1,50 m avec rapport d'objet Classes 1-2 et 3 (15 points)

Signes acoustiques pour : Le saut
Le rapport d'objet
La « remise de l'objet » au conducteur
Le retour en position de base

Déroulement

* Le conducteur et son chien en position de base se placent à une distance d'au moins 5 pas de la palissade. Le conducteur lance un apportable (650 gr.) par-dessus la palissade.

* Le chien en liberté assis calmement à côté de son conducteur doit sur signes acoustiques brefs escalader rapidement la palissade (**le signe acoustique pour le rapport doit être donné pendant l'escalade**) aller directement et rapidement à l'objet, le saisir immédiatement, exécuter rapidement l'escalade de retour, rapporter l'objet directement, rapidement et s'asseoir très près, face au conducteur sans le toucher ni le bousculer. Il gardera calmement l'objet quelques instants (environ 3 secondes) pour le rendre ensuite sur signe acoustique au conducteur.

* Après la remise le conducteur ne doit pas garder l'objet devant lui mais le prendre sur son côté droit (bras tendu vers le bas) Sur un signe acoustique le chien doit se mettre de suite et rapidement au pied du conducteur en position de base.

* Pendant la durée de l'exercice le conducteur ne doit pas quitter sa place.

Appréciation :

Position de base non conforme, exécution lente de l'exercice (sauts et rapport), faute pour le ramassage de l'objet, « laisser tomber » de l'objet, jouer avec ou mâchonner l'objet, « assis devant » non-conforme, ne pas tenir fermement l'objet et position de base non conforme, le chien qui touche ou bouscule son Cdt, le conducteur qui se tient les jambes écartées, conducteur se tenant les jambes écartées seront pénalisés en conséquence. .

Répartition des points pour le rapport d'objet sur obstacle

Saut "aller"	Rapport d'objet	Saut "retour"
5 points	5 points	5 points

L'attribution d'une partie des points prévus pour l'exercice n'est possible que si le chien a satisfait à 2 des 3 parties de l'exercice (un saut et impérativement le rapport d'objet)

Exercice	Points attribués
Sauts aller et retour avec rapport d'objet sans faute	= 15 points
Saut aller ou retour refusé rapport d'objet sans faute	= 10 points
Saut aller et retour sans faute, objet non rapporté	= 0 points

* Si l'objet lancé par le conducteur dévie fortement de la trajectoire souhaitée et tombe loin de la zone de récupération est non visible pour le chien; le conducteur a la possibilité, après accord du juge de relancer l'objet. Aucune pénalisation n'est alors appliquée.

* Le conducteur laisse le chien assis sur place pour aller reprendre l'objet, si le chien quitte sa place mais reste devant la palissade la note est à baisser d'un qualificatif. Si le chien quitte sa place et contourne la palissade l'exercice est à arrêter (0 point,)

* Les commandements supplémentaires donnés par le conducteur gardant la position de base, sont à pénaliser en conséquence.

* Si le conducteur quitte sa place pour aider ou encourager son chien avant la fin de l'exercice celui-ci est noté insuffisant.

* Si le chien après 3 S.A. ne rend pas l'objet il est à disqualifier la partie B est arrêtée.

Envoi en avant avec couché Classes 1 – 2 et 3 (10points)

Signes acoustiques pour : La suite au pied
L'envoi en avant
Le « couché »
L' « assis » pour le retour en position de base

Déroulement

* De la position de base et sur ordre du juge le conducteur et son chien libre sans laisse, avancent au pas normal en ligne droite. Après une distance de 10 à 15 pas, sur un signe acoustique bref accompagné d'un geste unique du bras, le chien est envoyé en « avant » alors qu'au même moment le conducteur s'arrête. Le chien doit s'éloigner à vive allure en ligne droite au minimum de 30 pas dans la direction indiquée.

* Sur ordre du juge le conducteur donne le signe acoustique pour le « couché » le chien doit se coucher immédiatement et rapidement. Le conducteur a le droit de garder le bras levé jusqu'à ce que le chien soit couché. Sur ordre du juge, le conducteur rejoint son chien, se place à sa droite et, après 3 secondes environ et sur ordre du juge il donne le signe acoustique pour le « assis ». Le chien doit s'asseoir rapidement et correctement en position de base.

Appréciation

* Fautes au cours du déroulement (voir suite au pied), le conducteur ne s'arrête pas immédiatement au commandement ou change d'allure à l'envoi. Exécution lente, déviation importante, distance parcourue trop courte, le chien tarde ou hésite à se coucher, anticipe le couché, chien instable pendant le couché, changement de la position du chien à l'approche du conducteur, toute aide du conducteur sont à pénaliser en conséquence.

* Au bout de 30 pas Sur ordre du juge le conducteur donne le signe acoustique pour le « couché » si le chien ne s'arrête pas l'exercice est à noter : 0 point

* Le premier S.A supplémentaire pour le couché, le chien se couche = pénalité 1,5 points Qualificatif « bon »

* Le deuxième S.A supplémentaire pour le couché,, le chien se couche = pénalité 2,5 points Qualificatif «assez-bon » ou « satisfaisant»

* Le chien s'arrête mais ne se couche pas après le deuxième S.A supplémentaire = pénalité 3,5 points (insuffisant)

* Si le chien couché se relève l'exercice mais reste sur place = pénalité 5 points (insuffisant)

* Si le chien s'éloigne ou revient à son conducteur : = 0 point

* Les autres fautes se rajoutent.

Couché libre sous diversion Classes 1 – 2 et 3 (10 points)

Signes acoustiques pour : Le « couché »
L' « assis » pour le retour en position de base

Déroulement

Certificat I.P.O V

Avant le début du travail d'assouplissement d'un autre chien, le conducteur se rend à l'endroit indiqué par le juge (en principe prévu à l'avance), en position de base il enlève la laisse à son chien et sur ordre du juge à l'aide d'un signe acoustique met son chien en position couchée. Sans déposer sa laisse ou un autre objet près de son chien, le conducteur sans se retourner s'éloigne à environ 20 pas, et sans quitter le terrain du concours restant en vue du chien, il s'arrête et reste statique dos tourné vers le chien. Le chien doit rester couché calmement sans intervention du conducteur, jusqu'à ce que l'autre chien ait terminé les exercices (de 1 à 3.) Sur ordre du juge et après l'exercice 3 le conducteur se rend à son chien et prend position à la droite de celui-ci. Sur ordre du juge il donne le signe acoustique pour le « assis ». Le chien couché doit s'asseoir rapidement et correctement en position de base. Le chien est remis en laisse.

Classes 1 et 2

* Avant le début du travail d'obéissance d'un autre chien, le conducteur se rend à l'endroit indiqué par le juge (en principe prévu à l'avance) et sur ordre du juge, à l'aide d'un signe acoustique met son chien en position couchée sans déposer sa laisse ou un autre objet près de son chien le conducteur sans se retourner s'éloigne à environ 30 pas, sans quitter le terrain du concours et restant en vue du chien, il s'arrête et reste statique dos tourné vers le chien.

* Le chien doit rester couché calmement sans intervention du conducteur, jusqu'à ce que l'autre chien ait terminé les exercices (de 1 à 6.pour la classe 1) et (de 1 à 7 pour la classe 2)

* Sur ordre du juge et après l'exercice 6 ou 7 selon la classe (1 ou 2), le conducteur se rend à son chien et prend position à la droite de celui-ci. Après environ 3 secondes et sur ordre du juge il donne le signe acoustique pour le « assis ». Le chien couché doit s'asseoir rapidement et correctement en position de base.

Classe 3

* Avant le début du travail d'obéissance d'un autre chien, le conducteur se rend à l'endroit indiqué par le juge (en principe prévu à l'avance) et sur ordre du juge, à l'aide d'un signe acoustique met son chien en position couchée sans déposer sa laisse ou un autre objet près de son chien, le conducteur sans se retourner s'éloigne à environ 30 pas, sans quitter le terrain du concours, il se rend à l'endroit désigné pour se mettre hors de la vue du chien.

* Le chien doit rester couché calmement sans intervention du conducteur, jusqu'à ce que l'autre chien ait terminé les exercices 1 à 7. Sur ordre du juge et après l'exercice 7, le conducteur rejoint son chien, prend position à sa droite et, après 3 secondes environ et sur ordre du juge il donne le signe acoustique pour le « assis ».

* Le chien doit s'asseoir rapidement et correctement en position de base.

Appréciation

Comportement incorrect du conducteur, comme se retourner, faire des gestes etc. ou chien instable, changement de la position du chien à l'approche du conducteur ainsi que toute aide sont à pénaliser en conséquence. .

Le chien debout ou assis, mais qui reste sur place, a droit à un pointage.

Si le chien quitte l'emplacement désigné de plus de 3 mètres avant la fin de l'exercice (3 pour la classe 1 et 4 pour la classe 2 et 6 pour la classe 3) du chien évoluant sur le terrain, aucun point ne peut lui être attribué.

Un pointage est à attribuer au chien qui quitte sa place après la fin de l'exercice 3, 4 ou 6 (selon la classe présentée).

Le chien qui à l'approche de son conducteur vient à sa rencontre est pénalisé jusqu'à moins 3 points.

Discipline C Protection Noté sur 100 points

Exercice	certificat	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Quête de l'HA		X 5 Points	X 5 Points	X 10 Points
Affrontement et aboiement	X 15 Points	X 10 Points	X 10 Points	X 10 Points
Tentative de fuite de l'HA	X 30 points	X 20 Points	X 10 Points	X 10 Points
Défense du chien pendant la phase de garde		X 35 Points	X 20 Points	X 20 Points
Attaque sur le conducteur et son chien	X 50 Points			
Conduite de dos			X 5 Points	X 5 Points
Attaque sur le chien pendant la conduite de dos			X 30 Points	X 15 Points
Attaque sur le chien pendant le mouvement		X 30 Points	X 20 Points	X 10 Points
Défense du chien pendant la phase de garde				X 20 Points
Conduite	X 5 Points			
Total	100 Points	100 Points	100 Points	100 Points

GENERALITES

Particularités pour la partie protection propres à toutes les classes

Coups de bâton désormais appelés test à la contrainte au bâton

Suite à la conduite de côté ou transport le conducteur annonce la fin la partie protection en remettant la badine au JT, sur ordre du JT le conducteur et son chien au pied sans laisse s'éloigne de 5 pas et prennent la P.B puis sur autorisation du JT le Cdt. met son chien en laisse, ensuite le JT demande à HA de quitter le terrain.

* Sur un terrain adapté à la discipline 6 caches, à raison de 3 par côté, sont échelonnées en quinconce sur sa longueur

* Le terrain doit être tracé de telle façon, que les marquages indispensables soient bien visibles, pour le conducteur, le juge et l'H.A.

L'H.A./protection vestimentaire et équipement.

L'H.A. doit être revêtu d'un costume de protection complet et être muni d'une manche de protection (du type Frabo et d'une badine molle de type Soft Stock) L'enveloppe doit être en toile de jute de couleur naturelle et équipée d'un dispositif offrant une profondeur de prise suffisante.

Comportement de l'H.A et directives particulières

* Dans la mesure où pendant les phases de garde, il est obligé de surveiller le chien, l'H.A. n'a pas besoin de rester immobile, il peut suivre les mouvements du chien cependant il lui est interdit de prendre une attitude menaçante ou provocante, il doit protéger son corps au moyen de la manche de protection.

* Il convient de respecter au minimum 5 secondes entre les deux phases de protection, après les phases de garde.

* La manière de désarmer l'H.A est laissée à l'initiative du conducteur.

* Au cours d'un concours un H.A. peut officier dans toutes les classes, néanmoins au-dessus de 6 concurrents deux H.A. devraient être utilisés. (En France exceptionnellement 1 H.A. peut officier jusqu'à 10 concurrents toute classes confondues)

* Pour tous les participants dans une même classe le/les mêmes H.A. doivent être utilisés.

Présentation

- * Le conducteur, avec son chien en laisse en position de base se présente face au juge au Certificat et en classe 1.
- * Le conducteur, avec son chien sans laisse, en position de base se présente face au juge en Classes 2 et 3.
- * Il se rend à l'endroit prévu pour débiter la recherche de l'H.A. (il enlève la laisse au certificat et en classe 1)
- * Il prend la position de base, et, sur ordre du juge il commence la recherche de l'H.A.

Remarques

* Au certificat aucune appréciation P.S.R. n'est à inscrire. L'H.A utilise le bâton pour menacer le chien sans toutefois le frapper.

* Les chiens qui ne sont pas sous le contrôle du conducteur au moment de la présentation et le quitte pour se diriger à la cache où se tient l'H.A. ou quitte le terrain et ne revient pas après 3 S.A. de rappel le travail est arrêté et le chien est disqualifié pour manque d'obéissance.

* Ceux qui après une phase de protection ne lâchent pas prise ou seulement sur intervention physique du conducteur, ceux qui mordent ailleurs qu'au bras protégé ou qui lors d'un exercice de protection défont sont disqualifiés. Dans ce cas aucune notation P.S.R. n'est attribuée.

* Le signe acoustique de cessation n'est autorisé qu'une seule fois au cours d'un exercice de protection.

Les marquages

Les marquages prescrits par le règlement doivent être visibles pour : le conducteur, le juge et l'H.A.

Les marquages sont les suivants :

Position du conducteur pour le rappel du chien.

Position de l'H.A. pour la tentative de fuite et la fin de la tentative de fuite (tolérance 20 pas)

Position du chien pour la tentative de fuite.

Position du conducteur pour l'exercice « attaque sur le chien pendant le mouvement »

Les cotations pour les cessations sont répertoriées dans le tableau ci-après

Tarde à lâcher	1° S.A supplémentaire + cessation immédiate	1° S.A. supplémentaire + tarde à lâcher	2° S.A. Supplémentaire + cessation immédiate	2° S.A. Supplémentaire + tarde à lâcher	Pas de cessation éventuellement S.A et/ou autre intervention supplémentaire
0,5 à 3	3,0	3,5 à 6	6,0	6,5 à 9	Disqualification

Certificat I.P.O. V

Affrontement et aboiement 15 points

Certificat 1 cache à explorer

Signes acoustiques pour : La quête

Déroulement

* L'H.A. se trouve à environ 20 pas du chien et du conducteur dans une cache hors de la vue du chien. Sur ordre du juge le conducteur enlève la laisse et envoie son chien, à l'aide d'un signe acoustique qui peut être accompagné d'un geste du bras vers la cache désignée.

* Dès que le chien a trouvé l'H.A. il doit le garder au ferme et aboyer immédiatement et continuellement sans sauter contre lui ni le mordre. Sur ordre du juge le conducteur se rend à son chien et le retient au collier.

Appréciation

* Un aboiement discontinu et/ou non spontané, une garde au ferme manquant d'ardeur (de vigilance), le chien qui se laisse distraire par le juge et/ou l'arrivée du conducteur, sont pénalisés en conséquence.

* Si le chien n'aboie pas mais démontre une garde au ferme vigilante et active il est pénalisé en conséquence.

* Si le chien touche (harcèlement) l'H.A. il est pénalisé jusqu'à 3 points (selon l'importance).

* Si le chien mord franchement il est pénalisé (selon l'importance) jusqu'à 12 points.

* Si le chien quitte l'H.A. avant que le conducteur n'ait reçu l'ordre du juge de quitter la ligne médiane il peut être renvoyé vers l'H.A. s'il reste à l'H.A. la partie protection peut être continuée néanmoins l'aboiement et la garde au ferme seront coté insuffisants (perte de tous les points de l'exercice).

* Si le chien ne se laisse plus renvoyer vers l'H.A. ou s'il le délaisse à nouveau la partie protection est arrêtée.

* Si le chien rejoint le conducteur lorsque celui-ci se rapproche de la cache ou rejoint le conducteur avant le rappel un pointage dans l'insuffisant est à attribuer.

* Si le chien ne trouve pas l'H.A. le travail de protection est arrêté.

Tentative de fuite de l'H.A. 30 points

Signe acoustique : pour la cessation

Déroulement

* Pendant que le conducteur retient son chien au collier l'H.A., sur ordre du juge sort de la cache et entreprend une tentative de fuite.

* Sur ordre du juge le conducteur, à l'aide d'un S.A, libère son chien. Le chien sans hésiter doit empêcher efficacement la fuite de l'H.A. par une prise ferme et énergique. Seule une prise sur le bras protégé est autorisée.

* Sur ordre du juge l'H.A. s'immobilise. Après l'immobilisation de l'H.A. le chien doit lâcher prise immédiatement et garder l'H.A au ferme en le surveillant attentivement et en restant très près de lui. Un S.A que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.

* Si le chien ne lâche pas prise au 1° signe acoustique autorisé, sur ordre du juge, le conducteur peut donner jusqu'à 2 S.A. de cessation supplémentaires.

* Si le chien ne lâche pas après le 3° signe acoustique (un autorisé et 2 supplémentaires) le travail de protection est arrêté et le chien est disqualifié.

* Lors des signes acoustiques de cessation le conducteur doit rester calmement sur place sans influencer son chien.

* Après la cessation le chien doit rester très près de l'H.A. et le surveiller attentivement en garde au ferme.

* Sur ordre du juge le conducteur se rend à son chien et le retient au collier.

Appréciation

* Manque de vitesse et d'énergie dans la poursuite et l'interception, une prise nerveuse manquant de fermeté, pas à « fond » jusqu'à la cessation, le manque de vigilance pendant la garde au ferme sont à pénaliser en conséquence.

* Si le chien n'a pas rattrapé l'H.A. au bout de 20 pas pour empêcher cette fuite le travail de protection est arrêté.

Attaque sur le conducteur et son chien 50 points

Signes acoustiques pour : La défense
La cessation
Le retour en position de base
La suite au pied

Déroulement

- * Le chien assis au pied est tenu au collier mais ne peut être encouragé.
- * Sur ordre du juge, l'H.A. s'éloigne au pas normal du conducteur et de son chien. Après environ 20 pas il se retourne et agresse frontalement le conducteur et de son chien en poussant des cris d'intimidation et en faisant des gestes menaçants
- * Le conducteur à libère son chien avec le S.A pour empêcher l'agression. Le chien doit empêcher cette agression sans hésiter par une prise ferme et énergique. Seule une prise sur le bras protégé est autorisée. Le conducteur reste sur place.
- * Sur ordre du juge l'H.A. s'immobilise. Le chien doit lâcher immédiatement prise et garder l'H.A au ferme, un S.A que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.
- * Si le chien ne lâche pas prise au 1° signe acoustique autorisé, sur ordre du juge, le conducteur peut donner jusqu'à 2 signes acoustiques supplémentaires de cessation.
- * Si le chien ne lâche pas après le 3° signe acoustique (un autorisé et 2 supplémentaires) le travail de défense est arrêté et le chien est disqualifié.
- * Lors des signes acoustiques de cessation le conducteur doit rester calmement sur place sans influencer son chien.
- * Après la cessation le chien doit rester très près de l'H.A en garde au ferme et le surveiller attentivement.
- * Sur ordre du juge le conducteur se rend à allure normale et par le chemin le plus direct à son chien et le reprend avec le signe acoustique pour le retour en position de base et il met son chien en laisse.

Appréciation

- * Manque de vitesse et d'énergie dans la protection, une prise nerveuse, manquant de calme et de fermeté, pas à « fond » jusqu'à la cessation, le manque de vigilance pendant la garde au ferme sont pénalisés en conséquence.
- * Si le chien ne reste pas auprès de l'H.A. ou si le conducteur donne un signe acoustique pour "fixer" le chien auprès de l'H.A. l'exercice est noté insuffisant

Conduite de coté 5 points

Signes acoustiques pour : La suite au pied

Déroulement

- * Puis le conducteur enchaîne pour une conduite de côté sur environ 10 pas jusqu'au juge. Un signe acoustique bref est autorisé pour le départ. Le conducteur marche à droite de l'H.A de sorte que le chien soit placé entre le conducteur et l'H.A
- * Pendant la conduite le chien doit surveiller attentivement l'H.A mais ne doit ni sauter contre lui ni le mordre. Le groupe s'arrête devant le juge, le conducteur lui remet la badine et annonce la fin de la partie C.

Appréciation

Le manque de vigilance, suite au pied incorrecte (elle doit se faire laisse non tendue) sont à pénaliser

R.C.I. Classes 1-2 et 3

Quête de l'HA. Classes 1-2 et 3 (Classes 1 et 2 = 5 points) (Classe 3 = 10 points)

Signes acoustiques pour : La quête
Le rappel (Le signe acoustique pour le rappel peut être accompagné par le nom usuel du chien.)

Caches à explorer

Classe 1 = 2 caches

Sur ordre du juge le conducteur et son chien en laisse se placent au milieu du terrain entre la quatrième et la cinquième cache de façon à rendre possible l'exploration de deux caches puis le conducteur enlève la laisse.
Au départ de l'exercice le conducteur se place face au J.T et après autorisation, en direction de la cachette à explorer.

Classe 2 = 4 caches

Sur ordre du juge le conducteur et son chien en liberté se placent au milieu du terrain entre la deuxième et la troisième cache de façon à rendre possible l'exploration de quatre caches
Au départ de l'exercice le conducteur se place face au J.T et après autorisation, en direction de la cachette à explorer.

Classe 3 = 6 caches

Sur ordre du juge le conducteur et son chien en liberté se placent au milieu du terrain à hauteur de la première cache de façon à rendre possible l'exploration de six caches
Au départ de l'exercice le conducteur se place face au J.T et après autorisation, en direction de la cachette à explorer.

Déroulement classe 1-2 et 3

- * L'HA se trouve, hors de la vue du chien, dans la dernière cache.
- * Sur ordre du juge le conducteur commence le travail de protection.
- * Sur un bref signe acoustique du conducteur accompagné d'un geste du bras gauche ou droit qui peut être répété, le chien doit se détacher résolument à vive allure afin d'explorer la cache indiquée en la contournant au plus près.
- * Dès que le chien a exploré cette cache, le conducteur, à l'aide d'un S.A, qui peut être accompagné par le nom usuel du chien, le rappelle à lui et dans le mouvement, à l'aide d'un nouveau S.A le renvoie vers la cache suivante etc.
- * Le conducteur s'avance à allure normale sur la ligne médiane supposée dont il ne doit en aucun cas s'écarter durant la quête du chien.
- * Le chien doit toujours se trouver en avant du conducteur.
- * Le conducteur s'arrête, dès que le chien a atteint la cache où se trouve l'HA. plus aucun geste ni aucun signe acoustique n'est alors permis.

Appréciation

- * Mauvaise obéissance, manque d'ardeur durant la quête et l'exploration des caches (larges boucles et manque d'attention) le conducteur qui court, s'arrête sur la médiane, s'écarte de celle-ci sont pénalisés en conséquence.

* Position de base manquant de calme, commandements supplémentaires, chien qui travaille sans réagir aux S.A. du conducteur, les caches ne sont pas explorées ou sont contournées sans attention sont pénalisés en conséquence.

* **Si après 3 essais le chien ne découvre pas l'H.A. le travail est arrêté. Aucune note du PSR n'est attribuée.**

* Si pendant l'exercice le chien est repris « au pied » le travail est arrêté (inscription dans le carnet de travail sans attribution de points; tous les points obtenus jusqu'alors restent acquis)

Affrontement et aboiement Classes 1-2 et 3 (10 points)

Signes acoustiques pour : Le rappel (**ici au pied par ex. obligatoire**)
La remise en position de base

Déroutement

* Dès que le chien trouve l'H.A. il doit le garder au ferme et aboyer immédiatement et continuellement pour signaler sa découverte, sans sauter contre lui ni le mordre (bondir sans toucher l'H.A est autorisé).

* Après un aboiement d'environ 20 secondes, sur ordre du juge, le conducteur se rend au pas normal à 5 pas de la cache, sur ordre du juge, il le rappelle en position de base

En classe 1

Une alternative est offerte au conducteur, il peut se placer directement à coté de son chien et avec le S.A. « au pied » le rechercher et le ramener à l'endroit prévu pour le rappel. Les deux variantes sont acceptées. Le conducteur doit néanmoins signaler au juge cette variante (avant le début de l'épreuve de protection)..

* Sur indication du juge le conducteur invite l'H.A à sortir de la cache et de se placer à l'endroit prévu pour la tentative de fuite. *

* Le chien doit rester calme en position de base (sans aboyer par ex.)

Appréciation de l'aboiement

* Un aboiement discontinu et/ou non spontané, une garde au ferme manquant d'ardeur (de vigilance) le chien qui se laisse distraire par le juge et/ou l'arrivée du conducteur, sont pénalisés en conséquence.

* Pour un aboiement continu et spontané 5 points sont attribués (classes 1 – 2 et 3).

* Un aboiement faible entraîne une pénalisation de 2 points.

* Si le chien n'aboie pas mais démontre une garde au ferme vigilante et active il est pénalisé de 5 points.

* Si le chien touche légèrement il est pénalisé jusqu'à 2 points.

* Si le chien mord franchement il est pénalisé (selon l'importance) jusqu'à 9 points.

* Si le chien mord franchement et ne lâche plus prise le conducteur est invité à se placer à l'endroit prévu pour le rappel (marquage) et à rappeler son chien à l'aide d'un S.A. unique (d'une seule traite) le **S.A. halte** n'est pas autorisé, si le chien ne revient pas il est disqualifié; s'il revient il est pénalisé de 9 points.

* Si le chien mord ailleurs qu'au bras protégé il est disqualifié.

* Si le chien quitte l'H.A. avant que le conducteur n'ait reçu l'ordre du juge de quitter la ligne médiane il peut être renvoyé vers l'H.A. s'il reste à l'H.A. la partie défense peut être continuée néanmoins l'aboiement et la garde au ferme seront coté insuffisants (perte de 9 points).

* Si le chien ne se laisse plus renvoyer vers l'H.A. ou s'il le délaisse à nouveau la partie protection est arrêtée.

* Si le chien rejoint le conducteur lorsque celui-ci se rapproche de la cache ou rejoint le conducteur avant le rappel un pointage dans l'insuffisant est à attribuer.

Tentative de fuite de l'H.A. Classes 1-2 et 3 (Classe 1 20 points) (Classes 2 et 3 = 10 points)

Classes 1 – 2 et 3

Signe acoustique pour : La suite au pied
Le « couché »
La cessation

Déroutement

* Sur ordre du juge le conducteur avec son chien en liberté (la suite au pied doit être naturelle et sans contrainte) se rend à l'emplacement prévu (matérialisé) pour la tentative de fuite et le met en position de base avant de le mettre en position « couchée » que le chien doit prendre rapidement; il doit néanmoins rester calme et attentif.

* La distance entre l'H.A. et le chien sera de 5 pas.

* Le conducteur laisse son chien en garde au ferme dans la position couchée et retourne à la cache mais se place de manière à rester en contact visuel avec son chien, l'H.A. et le J.T.

* Sur ordre du juge, l'H.A. fait une tentative de fuite. **Le chien sur un S.A (obligatoire) du conducteur** doit sans hésiter empêcher efficacement la fuite de l'H.A. **par une prise calme, ferme, énergique et constante dans toutes les phases de la parties protection jusqu'au S.A de cessation.** Seule une prise sur le bras protégé est autorisée.

* Sur ordre du juge l'H.A. s'immobilise. Après l'immobilisation de l'H.A lâcher prise immédiatement et garder l'H.A. au ferme « très près » en le surveillant attentivement (minimum 5 secondes).

* Un signe acoustique que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.

* Si le chien ne lâche pas prise au 1° signe acoustique autorisé, sur ordre du juge, le conducteur peut donner jusqu'à 2 signes acoustiques supplémentaires de cessation.

* Si le chien ne lâche pas après le 3° signe acoustique (un autorisé et 2 supplémentaires) le travail de protection est arrêté et le chien est disqualifié.

* **Si le chien anticipe le départ de l'interception la note sera baissée d'un qualificatif.**

* Lors des signes acoustiques de cessation le conducteur doit rester calmement sur place sans influencer le chien.

* Après la cessation le chien doit rester très près de l'H.A. en garde au ferme et le surveiller attentivement.

Appréciation

* Manque de vitesse et d'énergie dans la poursuite et l'interception, une prise nerveuse manquant de calme, de fermeté, de constance et d'énergie, pas à « fond » dans toutes les phases de la partie protection, jusqu'à la cessation, le manque de vigilance pendant la garde au ferme sont à pénaliser en conséquence.

* Si le chien reste couché ou s'il n'a pas rattrapé l'H.A. au bout de 20 pas pour empêcher cette fuite le travail de protection est arrêté

* Pour un départ anticipé ou sans S.A. du conducteur la note est baissée d'un qualificatif.

* **Une cessation trop rapide est pénalisée en fonction.**

* Si pendant la garde au ferme le chien est légèrement inattentif ou importune légèrement l'H.A. l'appréciation est baissée d'un qualificatif.

* Si le chien est très inattentif ou s'il importune fortement l'H.A. l'appréciation est baissée de 2 qualificatifs.

* Si le chien ne garde pas l'H.A. mais reste auprès de lui l'appréciation est baissée de 3 qualificatifs.

* Si le chien quitte l'H.A. ou si le conducteur donne un signe acoustique pour que le chien reste à l'H.A. la partie protection est arrêtée

Défense du chien pendant la phase de garde. Classes 1-2 et 3 (Classe 1=35 points) (Classes 2 et 3 = 20 points)

Signe acoustique pour : La cessation
Le retour en position de base

Déroutement

* Après une phase de garde d'environ 5 secondes, sur ordre du juge, l'H.A. entreprend une agression sur le chien.
* Sans intervention du conducteur le chien doit se défendre sans hésiter par une prise ferme et énergique. Seule une prise sur le bras protégé est autorisée.

* Durant tout le travail de défense l'H.A., doit menacer énergiquement le chien pour le harceler et tester sa résistance à la pression, durant tout le travail le chien ne doit pas se laisser impressionner et toujours maintenir **une prise calme, ferme, énergique et constante dans toutes les phases de la parties protection jusqu'au S.A de cessation.**

Puis l'H.A doit donner deux coups de badine sur les parties non sensibles du corps (sont autorisés coups sur les épaules et le garrot.)

* Sur ordre du juge, l'H.A. s'immobilise. Après l'immobilisation de l'H.A. le chien doit lâcher prise immédiatement et garder l'H.A au ferme « très près » en le surveillant attentivement, un signe acoustique que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.

* Si le chien ne lâche pas prise au 1° signe acoustique autorisé, sur ordre du juge, le conducteur peut donner jusqu'à 2 signes acoustiques supplémentaires de cessation.

* Si le chien ne lâche pas après le 3° signe acoustique (un autorisé et 2 supplémentaires) le travail de défense est arrêté et le chien est disqualifié.

* Lors des signes acoustiques de cessation le conducteur doit rester calmement sur place sans influencer son chien.

* Après la cessation le chien doit rester très près de l'H.A. et le surveiller attentivement (garde au ferme).

* Sur ordre du juge le conducteur se rend à allure normale et par le chemin le plus direct à son chien et le reprend avec le signe acoustique pour le retour en position de base (S.A. « assis » obligatoire) L'H.A. n'est pas à désarmer.

Appréciation

* Manque de vitesse et d'énergie dans l'interception, une prise nerveuse manquant de calme, de fermeté, de constance et d'énergie, pas à « fond » dans toutes les phases de la partie protection jusqu'à la cessation, le manque de vigilance pendant la garde au ferme sont pénalisés.

* **Une cessation trop rapide est pénalisée en fonction.**

* Si pendant la garde au ferme le chien est légèrement inattentif ou importune légèrement l'H.A. l'appréciation est baissée d'un qualificatif,

* Si le chien est très inattentif ou s'il importune fortement l'H.A. l'appréciation est baissée de 2 qualificatifs.

* Si le chien ne garde pas l'H.A. mais reste auprès de lui l'appréciation est baissée de 3 qualificatifs.

* Si lors de la « pression » le chien décroche et se laisse influencer le travail est arrêté.

* Si le chien quitte l'H.A. et revient vers le conducteur qui se rapproche l'exercice est noté insuffisant

* Si le chien quitte l'H.A. avant que le conducteur n'ait reçu l'ordre du juge de se rapprocher ou si le conducteur donne un signe acoustique pour que le chien reste à l'H.A. la partie protection est arrêtée.

Conduite de dos Classes 2 et 3 (5 points) Elle s'exécute sur environ 30 pas

Signes acoustiques pour : La suite au pied (le S.A. « transport » ou « conduite ») n'est pas obligatoire à condition que le chien soit attentif à l'H.A. et non au conducteur)

Déroulement

* A la suite de l'exercice « défense du chien pendant la phase de garde » (classes 2 et 3) une conduite de dos dont le trajet est déterminé par le juge est exécutée sur une distance de 30 pas avec ou sans changement de direction au choix du J.T.

* Le conducteur ordonne à l'H.A. d'avancer et le suit à une distance de 5 pas avec son chien en liberté « au pied ». Le chien doit surveiller attentivement l'H.A. Un signe acoustique bref est autorisé pour le départ.

* La distance de 5 pas est à conserver durant tout l'exercice.

* Si le chien se détache du conducteur et rejoint l'H.A sans le toucher le conducteur peut le rappeler avec une pénalité en fonction ; s'il touche ou mord l'H.A il est disqualifié.

Appréciation

Le manque de vigilance, suite au pied incorrecte, le non-respect de la distance de 5 pas sont à pénaliser en conséquence.

Attaque sur le chien pendant la conduite de dos Classes 2 et 3 (Classe 2 = 30 points) (Classe 3 = 15 points)

Signes acoustiques pour : La cessation
La suite au pied

Déroulement

- * Pendant la conduite de dos, sur ordre du juge et sans marquer d'arrêt, l'H.A. agresse le chien.
- * Sans intervention du conducteur, le chien doit se défendre immédiatement, sans hésiter, **par une prise calme, ferme, énergique et constante dans toutes les phases de la parties protection jusqu'au S.A de cessation.** Seule une prise sur le bras protégé est autorisée.
- * Dès que le chien est en prise le conducteur reste sur place.
- * Sur ordre du juge, l'H.A. s'immobilise. Après l'immobilisation de l'H.A. le chien doit lâcher prise immédiatement et garder l'H.A au ferme en le surveillant attentivement, un signe acoustique que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.
- * Si le chien ne lâche pas prise au 1° signe acoustique autorisé, sur ordre du juge, le conducteur peut donner jusqu'à 2 signes acoustiques supplémentaires de cessation.
- * Si le chien ne lâche pas après le 3° signe acoustique (un autorisé et 2 supplémentaires) le travail de protection est arrêté et le chien est disqualifié.
- * Lors des signes acoustiques de cessation le conducteur doit rester calmement sur place sans influencer le chien.
- * Après la cessation le chien doit rester très près de l'H.A. et le surveiller attentivement (garde au ferme).
- * Sur ordre du juge le conducteur se rend à allure normale et par le chemin le plus direct à son chien et le reprend avec le signe acoustique (obligatoire) pour le retour en position de base. L'H.A. est à désarmer.
- * Puis le conducteur enchaîne pour une conduite de côté sur environ 20 pas jusqu'au juge. Un signe acoustique bref est autorisé pour le départ (le S.A. « transport » ou « conduite») n'est pas obligatoire à condition que le chien soit attentif à l'H.A. et non au conducteur).
- * Le conducteur marche à droite de l'H.A de sorte que le chien soit placé entre le conducteur et l'H.A.
- * Pendant la conduite le chien doit surveiller attentivement l'H.A. mais ne doit ni sauter contre lui ni le mordre. Le groupe s'arrête devant le juge, le conducteur lui remet badine et annonce la fin de la première partie de l'exercice.

Appréciation

- * Manque de vitesse et d'énergie dans l'interception, une prise nerveuse manquant de calme, de fermeté, de constance et d'énergie,, pas à « fond » dans toutes les phases de la partie protection jusqu'à la cessation, le manque de vigilance pendant la garde au ferme sont pénalisés en conséquence.
- * **Une cessation trop rapide est pénalisée en fonction.**
- * Si pendant la garde au ferme le chien est légèrement inattentif ou importune l'H.A. l'appréciation est baissée d'un qualificatif.
- * Si le chien est très inattentif ou s'il importune fortement l'H.A. l'appréciation est baissée de 2 qualificatifs.
- * Si le chien ne garde pas l'H.A. mais reste auprès de lui l'appréciation est baissée de 3 qualificatifs.
- * Si le chien quitte l'H.A. et revient vers le conducteur qui se rapproche l'exercice est noté insuffisant

- * Si le chien quitte l'H.A. avant que conducteur n'ait reçu l'ordre du juge de se rapprocher ou si le conducteur donne un signe acoustique pour que le chien reste auprès de l'H.A. la partie protection est arrêtée.

Attaque sur le chien pendant le mouvement Classes 1-2 et 3 (Classe 1 = 30 points) (Classe 2 = 20 points) (Classe 3 = 10 points)

Signes acoustiques pour : Le « assis »
La défense
La cessation
Le retour en position de base
La suite au pied

Particularités des distances prévues lors de l'attaque sur le chien pendant le mouvement

Classe 1	30 à 40 m.
Classe 2	40 à 50 m.
Classe 3	50 à 60 m.

* Le chien qui rate son entrée d'attaque dans le mouvement sera pénalisé de 3 points

Déroulement

* Si le Cdt tient le chien au collier pendant la suite au pied (déplacement) pour rejoindre le point de départ pour l'exercice « Attaque sur le chien pendant le mouvement » la partie « protection » est arrêtée.

* Le juge invite le conducteur accompagné de son chien à se rendre à un endroit matérialisé au milieu du terrain à hauteur de la 1^o cache

* Pendant la suite au pied du déplacement le chien doit être attentif, « précis, joyeux et sérieux. » (il doit marcher correctement au pied) ;

* Arrivé à l'endroit matérialisé le conducteur fait ½ tour et met son chien en position de base.

* Le chien assis au pied, face à l'endroit de l'apparition de l'H.A., doit rester calme et attentif, il peut être tenu au collier mais ne peut être encouragé.

* Sur ordre du juge, l'H.A. armé de la badine quitte une cache **au pas de course dans les 3 classes** et se dirige en direction de la ligne médiane. Arrivé sur la ligne médiane il fait face, et sans interrompre son allure court en direction du conducteur et de son chien et les agresse frontalement en poussant des cris d'intimidation et en faisant des gestes menaçants. Dès que l'H.A. se trouve à une distance d'environ 60 à 30 pas (en fonction de la classe) du conducteur et de son chien assis au pied, sur ordre du juge, et avec le signe acoustique pour la protection le conducteur libère son chien.

* Le chien doit empêcher cette agression sans hésiter **par une prise calme, ferme, énergique et constante dans toutes les phases de la parties protection jusqu'au S.A de cessation**. Une seule prise sur le bras protégé est autorisée. Le conducteur reste sur place.

* Durant tout le travail de défense l'H.A., doit menacer énergiquement le chien pour le harceler et tester sa résistance en exerçant une pression physique et psychique sur le chien, durant tout le travail.

Le chien ne doit pas se laisser impressionner et garder toujours une prise calme, énergique, ferme et constante.

* Sur ordre du juge l'H.A. s'immobilise. Le chien doit lâcher immédiatement prise et garder l'H.A au ferme en le surveillant attentivement, un signe acoustique que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.

* Si le chien ne lâche pas prise au 1^o signe acoustique autorisé, sur ordre du juge, le conducteur peut donner jusqu'à 2 signes acoustiques supplémentaires de cessation.

* Si le chien ne lâche pas après le 3^o signe acoustique (un autorisé et 2 supplémentaires) la partie protection est arrêtée et le chien est disqualifié.

* Lors des signes acoustiques de cessation le conducteur doit rester calmement sur place sans influencer son chien.

* Après la cessation le chien doit rester très près de l'H.A. et le surveiller attentivement (garde au ferme).

En classe 1 et 2

Sur ordre du juge le conducteur se rend à allure normale et par le chemin le plus direct à son chien et le reprend avec le signe acoustique pour le retour en position de base. (L'H.A. est à désarmer)

Appréciation

* Manque de vitesse et d'énergie dans la protection, une prise nerveuse manquant de calme, de fermeté, de constance et d'énergie, pas à « fond » dans toutes les phases de la partie protection jusqu'à la cessation, le manque de vigilance pendant la garde au ferme sont pénalisés en fonction.

* **Une cessation trop rapide est pénalisée en fonction.**

* Si pendant la garde au ferme le chien est légèrement inattentif ou importune l'H.A. l'appréciation est baissée d'un qualificatif,

* Si le chien est très inattentif ou s'il importune fortement l'H.A. l'appréciation est baissée de 2 qualificatifs.

* Si le chien ne garde pas l'H.A. mais reste auprès de lui l'appréciation est baissée de 3 qualificatifs.

* Si le chien quitte l'H.A. et revient vers le conducteur qui se rapproche l'exercice est noté insuffisant.

* Si le chien quitte l'H.A. avant que le conducteur n'ait reçu l'ordre du juge de se rapprocher ou si le conducteur donne un signe acoustique pour que le chien reste à l'H.A. la partie protection est arrêtée.

Conduite de côté en classe 1- 2 et 3 sur 20 pas environ

. (le S.A « transport » ou « conduite » n'est pas obligatoire à condition que le chien soit attentif à l'H.A. et non au conducteur)

* Puis le conducteur enchaîne pour une conduite de côté sur environ 20 pas jusqu'au juge. Un signe acoustique bref est autorisé pour le départ.

* Le conducteur marche à droite de l'H.A. de sorte que le chien soit placé entre le conducteur et l'H.A.

* Pendant la conduite le chien doit surveiller attentivement l'H.A. mais ne doit ni sauter contre lui ni le mordre. Le groupe s'arrête devant le juge, le conducteur lui remet la badine et annonce la fin de la partie C.

* Avant la communication des résultats et sur ordre du juge le chien est remis en laisse.

Défense du chien pendant la phase de garde Classe 3 (20 points)

Signe acoustique pour : la cessation
Le retour en position de base
La suite au pied

Déroulement

* Après une phase de garde d'environ 5 secondes, sur ordre, du juge, l'H.A. entreprend une agression sur le chien. Sans intervention du conducteur le chien doit se défendre sans hésiter **par une prise calme, ferme, énergique et constante dans toutes les phases de la parties protection jusqu'au S.A de cessation.** Seule une prise sur le bras protégé est autorisée.

* Durant tout le travail de défense l'H.A., doit menacer énergiquement le chien pour le harceler et tester sa résistance à la pression. Durant tout le travail le chien ne doit pas se laisser impressionner et toujours avoir une prise énergique, calme et constante.

* Puis, l'H.A. donne deux coups de badine sur les parties non sensibles du corps (sont autorisés coups sur les épaules et le garrot.)

* Sur ordre du juge, l'H.A. s'immobilise. Après l'immobilisation de l'H.A. le chien doit lâcher prise immédiatement et garder l'H.A. au ferme en le surveillant attentivement, un signe acoustique que le conducteur peut donner à son initiative est autorisé.

* Si le chien ne lâche pas prise au 1° signe acoustique autorisé, sur ordre du juge, le conducteur peut donner jusqu'à 2 signes acoustiques supplémentaires de cessation.

* Si le chien ne lâche pas après le 3° signe acoustique (un autorisé et 2 supplémentaires) le travail de défense est arrêté et le chien est disqualifié.

* Lors des signes acoustiques de cessation le conducteur doit rester sur place sans influencer son chien.

* Après la cessation le chien doit rester très près de l'H.A. et le surveiller attentivement (garde au ferme).

* Sur ordre du juge le conducteur se rend à allure normale et par le chemin le plus direct à son chien et le reprend avec le signe acoustique pour le retour en position de base. L'H.A. est à désarmer.

* Puis le conducteur enchaîne pour une conduite de côté sur environ 20 pas jusqu'au juge. Un signe acoustique bref pour le départ est autorisé. **(le S.A. « transport » ou « conduite») n'est pas obligatoire à condition que le chien soit attentif à l'H.A. et non au conducteur).**

* Le conducteur marche à droite de l'H.A de sorte que le chien soit placé entre le conducteur et l'H.A.

* Pendant la conduite le chien doit surveiller attentivement l'H.A mais ne doit ni sauter contre lui ni le mordre. Le groupe s'arrête devant le juge, le conducteur lui remet la badine et annonce la fin de la partie C.

* Avant la communication des résultats et sur ordre du juge le chien est remis en laisse.

Appréciation

* Manque de vitesse et d'énergie dans l'interception,» une prise nerveuse manquant de fermeté et d'énergie, pas à « fond » dans toutes les phases de la partie protection jusqu'à la cessation, le manque de vigilance pendant la garde au ferme sont pénalisés en fonction.

* Une cessation trop rapide est pénalisée en fonction.

* Si pendant la garde au ferme le chien est légèrement **distrait** et/ou inattentif ou s'il importune légèrement l'H.A. l'appréciation est baissée d'un qualificatif,

* Si le chien est très **distrait** et très inattentif ou s'il importune fortement Si le chien ne garde pas l'H.A. mais reste auprès de lui l'appréciation est baissée de 3 qualificatifs.

* Si lors de la « pression » le chien décroche et se laisse influencer le travail est arrêté.

* Si le chien quitte l'H.A. et revient vers le conducteur qui se rapproche l'exercice est noté insuffisant

* Si le chien quitte l'H.A. avant que conducteur n'ait reçu l'ordre du juge de se rapprocher ou si le conducteur donne un signe acoustique pour que le chien reste à l'H.A. la partie protection est arrêtée.

PISTE FCI

CERTIFICAT DE PISTE FCI

Age minimum d'admission 15 mois et être titulaire du C.S.A.U. et de la licence de l'année en cours

Cotation

Tenue de piste : 79 points

4 Objets : 21 points (4 objets : le premier à 6 points et 3 objets à 5 points)

Total : 100 points

* **Le conducteur est autorisé à prendre une position de base, après la présentation au juge (chien en longe) et à 2 m environ du piquet de départ (pour éventuellement mettre la longe sous le chien entre les membres antérieurs et/ou postérieurs).**

* Piste tracée par le conducteur, longueur environ 800 pas, 30 minutes d'ancienneté et comportant 2 angles droits, un angle aigu 45°, 4 lignes droites, et 4 objets de taille 10x3x1 cm. (bois moquette, cuir) seront déposés en alternance sur la piste le dernier à la fin de la piste. Lors de la pose d'objet le conducteur veillera à créer un léger foyer d'odeur (point chaud) il veillera également à marquer légèrement les angles.

* La piste sera coupée par le juge sur la 3° ligne à vue du chien. Lorsqu'il coupera la piste il le fera à au moins à 15 mètres du chien. Le conducteur pourra encourager son chien afin que celui-ci ne se laisse pas distraire.

* Le départ de la piste doit être bien matérialisé par un piquet planté à gauche du départ.

* Pour tracer la piste, le conducteur venant de l'arrière se place à droite du piquet, s'attarde quelque temps et crée un foyer d'odeur (en piétinant sans gratter le sol) puis il avance à allure normale dans la direction prescrite, il dépose en s'arrêtant et en créant un foyer d'odeur (point chaud), les objets le premier à environ 100 pas du départ et le dernier objet à la fin de la piste.

* Afin de mieux contrôler le travail du chien et d'avoir une meilleure relation avec celui-ci le conducteur pourra réduire (pas à moins de 5 mètres) ou déployer entièrement la longe, à son choix.

* Pendant que le chien s'éloigne du départ le conducteur reste sur place jusqu'au déroulement de la longe à la longueur voulue pour ensuite suivre son chien en respectant cette distance. Le travail du chien doit se faire calmement de sorte que le conducteur puisse suivre au pas normal.

* Le conducteur pourra encourager son chien lors de la découverte d'objet (marquage, ramassage ou rapport) pour que l'attitude du chien soit nette et sans équivoque.

* Le temps imparti à la relève de la piste sera de 15 minutes.

* Le certificat sera considéré comme réussi si le chien obtient au minimum 70% des points attribués à la piste et donnera accès à la classe 1.

* Le résultat sera inscrits sur le carnet de travail avec la mention "**ne donne pas accès à la classe travail dans la colonne observation**".

* Les chiens agressifs ou craintifs doivent être exclus par le juge.

PISTE F.C.I CLASSE 1 ET 2

Généralités et appréciations pour les classes 1 et 2

* Le tracé de la piste est dirigé par le juge ou le commissaire au pistage en fonction de la situation et de la configuration du terrain.

* Les pistes doivent être tracées de manières différentes. Les angles doivent être tracés et les objets posés à des distances différentes d'une piste à l'autre.

* Le traceur, avant de tracer la piste, doit présenter les objets au juge ou au commissaire responsable du pistage. Seuls des objets de couleur s'harmonisant avec le terrain et bien imprégnés de l'odeur du traceur (30 minutes environ) doivent être utilisés, ils sont à remettre au traceur une demi-heure environ avant le début du traçage.

* L'ordre de passage des concurrents doit être tiré au sort.

* Le début de la piste est matérialisé par un piquet planté à gauche du départ.

* Après la pose du dernier objet le traceur continue d'avancer naturellement encore de quelques pas sur la même ligne.

* Pendant le travail du chien, le juge, et le traceur ne doivent pas se tenir dans la zone où l'équipe homme-chien travaille (ne pas gêner le chien qui travaille)

* Durant le traçage le chien est placé hors de vue.

Déroulement

* Le conducteur prépare son chien pour le travail de pistage

* La manière d'utiliser la longe est laissée au choix du conducteur. Elle peut être sur le dos, le coté, entre les membres antérieurs et/ou postérieurs. Elle peut être fixée directement au collier non "étrangleur" ou au harnais, au dispositif, prévu à cet effet, sans lanières supplémentaires (si la longe est fixée au collier le chien ne peut porter de harnais).

* A l'appel, le concurrent en position de base se présente au juge, décline l'identité "Maître/chien" et indique le comportement du chien aux objets : ramasser ou désigner.

Ramasser jusqu'à 3 façons sur la même piste : Debout, Assis, Rapporte Désigner Assis, Debout, Couché.

Ramasser et Désigner sur la même piste est pénalisé.

* A la préparation du chien pour la piste, au départ, et durant le travail, toute contrainte sur le chien est interdite et pénalisée.

* Sur ordre du juge le chien est amené calmement au départ pour la mise en piste. Il est absolument nécessaire d'éviter chez le chien tout instinct de précipitation ou de poursuite.

* Un encouragement occasionnel est toléré.

* Le chien doit travailler sérieusement aux angles et garder la même allure après ceux-ci.

* Dès qu'un objet est trouvé, le chien doit adopter de façon convaincante l'attitude annoncée au juge.

Dans la méthode :

Ramasser debout ou assis le conducteur va au chien et lui prend l'objet,

Rapporter, le conducteur reste sur place et attend le rapport (**le départ se fera à l'endroit où se trouve le conducteur**). **Le chien peut rester debout lors de la remise.**

Ramasser en position couchée ou continuer d'avancer avec l'objet est pénalisé.

Dans la méthode :

"Désigner" assis, debout, couché, (les positions du chien peuvent être alternées) le conducteur pose la longe, se rend à son chien, se positionne sur le côté du chien (à droite ou à gauche mais toujours du même côté) et prend l'objet.

* Le conducteur, l'objet dans la main, lève le bras pour le montrer au juge.

* A l'endroit de l'objet trouvé le chien est remis en piste. A la fin du travail les objets trouvés sont à présenter au juge.

* Lorsque le travail de piste est terminé, le conducteur se présente au juge, en position de base, son chien en laisse assis au pied et annonce la fin du travail. Il présente les objets au juge qui lui communique le résultat

* Une récompense sous forme d'aliment ou de jeu (objet de motivation) est interdite.

* **Le chien ayant obtenu la mention dans la partie "A" en RCI classe 2 pourra accéder directement en classe 1 de la piste FCI.**

* **Le chien ayant obtenu la mention dans la partie « A » en R.C.I 3 ou un excellent en P.F du pistage français peut accéder directement en classe internationale.**

* **Pour toute situation non prévue ci-dessus le règlement R.C.I et pistage F.C.I classe internationale fait foi.**

PISTE FCI CLASSE 1

Âge minimum d'admission : 18 mois et être titulaire du C.S.A.U et de la licence de l'année en cours

Cotation:

- Tenue de piste : 79points

- Objets : 21 points (5 objets : le premier à 5 points et 4 objets à 4 points)

- Total : 100

* **Le conducteur est autorisé à prendre une position de base, après la présentation au juge (chien en longe) et à 2 m environ du piquet de départ (pour éventuellement mettre la longe sous le chien entre les membres antérieurs et/ou postérieurs).**

Temps imparti à la relève : 20 minutes

* Piste tracée par une personne étrangère, d'une longueur de 800 à 1000 pas, avec si possible des changements de terrain. Elle sera ancienne de 90 minutes et comportera 5 angles droits, 5 objets d'usage courant (pas de P.V.C ni de métal ni de verre) de dimension 10x3x1 cm. seront déposés sur la piste.

* Une piste de diversion (fausse piste) doit être tracée environ ¼ d'heure avant le début du travail. Elle devra couper une fois une ligne droite à au moins 100 mètres du départ (mais ni la première ni la dernière ligne).

* Le départ de la piste doit être bien matérialisé par un piquet planté à gauche du départ.

* Pour tracer la piste, le traceur venant de l'arrière se place à droite du piquet, s'attarde quelque temps, puis il avance à allure normale dans la direction prescrite, il dépose sans s'arrêter, les objets. Le premier à environ 100 pas du départ et le dernier objet est déposé à la fin de la piste. Les angles doivent également être tracés à allure normale.

* Des tractions sur la longe ne sont pas autorisées et entraînent l'arrêt du travail, après 3 avertissements.

* Pour permettre à la classe 1 d'accéder à la classe travail (dans les expositions nationales) il est nécessaire de rajouter un coup de feu avant le départ (le moment opportun semble se situer entre le test de caractère et la présentation)

* Pour passer en classe 2 il faut avoir obtenu la mention en classe 1.

PISTE FCI CLASSE 2

Âge minimum d'admission 19 mois et être titulaire du C.S.A.U et de la licence de l'année en cours

Cotation

- Tenue de piste : 79 points
- Objets : 21 points (5 objets : le premier à 5 et 4 objets à 4 points)
- Total : 100 points

* **Le conducteur est autorisé à prendre une position de base, après la présentation au juge (chien en longe) et à 2 m environ du piquet de départ (pour éventuellement mettre la longe sous le chien entre les membres antérieurs et/ou postérieurs).**

Temps imparti à la relève : 30 minutes

* Piste tracée par une personne étrangère longue de 1000 à 1200 pas avec si possible des changements de terrain. Elle sera ancienne de 2 heures et comportera 6 angles dont 1 au moins sera aigu, 5 objets d'usage courant (pas de P.V.C ni de métal ni de verre) de dimension 10x3x1 cm. seront déposés sur la piste.

* Une piste de diversion (fausse piste) sera tracée ½ heure avant le début du travail, elle coupera 2 lignes du tracé à au moins 100 mètres du départ (mais ni la première ni la dernière ligne)..

* Le départ de la piste doit être bien matérialisé par un piquet planté à gauche du départ.

* Pour tracer la piste, le traceur venant de l'arrière se place à droite du piquet, s'attarde quelque temps, puis il avance à allure normale dans la direction prescrite, il dépose sans s'arrêter, les objets. Le premier à environ 100 pas du départ et le dernier objet est déposé à la fin de la piste.

* Des tractions sur la longe ne sont pas autorisées et entraînent l'arrêt du travail, après 2 avertissements.

* Pour passer en classe internationale il faut avoir obtenu la mention en classe 2.

Appréciation pour les classes 1 et 2

* Le brevet ne sera attribué qu'au chien qui aura obtenu au moins 70% des points.

* Le rythme pendant le travail n'est pas un critère d'appréciation dans la mesure où le travail se déroule de manière convaincante et si le chien travaille avec application en gardant une allure régulière.

* Le chien qui s'assure (vérifie) sans quitter le tracé exact n'est pas pénalisable.

* Mise en piste incorrecte, divaguer, boucles répétées, encouragements permanents, influencer le travail sur le tracé ou aux objets (à la voix ou à l'aide de la longe) façon non correcte de ramasser ou de désigner, ou laisser tomber les objets, divagation importante, piste prédominante avec le nez levé, allure précipitée, se vider, chien distrair objet ramassé ou désigné **étranger** au traceur sont à pénaliser en conséquence.

* Si le chien s'écarte de la piste à une distance supérieure à une longueur de longe le travail de piste est arrêté.

* Si le chien quittant la piste est retenu par le conducteur, le juge lui ordonnera de suivre son chien; en cas de non-observation de la directive du juge le travail de piste est arrêté.

* Les objets ramassés ou désignés non conforme à la méthode annoncée est incorrect; seul les objets correspondants au comportement annoncé sont pris en compte et notés.

* La répartition des points pour la tenue de piste sur les différentes lignes droites dépend de la longueur de celles-ci et des difficultés rencontrées. L'appréciation des différentes lignes droites se fait selon un qualificatif qui détermine l'attribution de points.

* Si le chien ne piste pas (il s'attarde un long moment sur place sans pister) le travail peut être arrêté même si le chien se trouve encore sur le tracé.

PISTE F.C.I. CLASSE 3

Âge minimum d'admission 20 mois **et être titulaire** du C.S.A.U et de la licence de l'année en cours

Aucune exception n'est tolérée

Chaque concurrent doit «relever» 2 pistes tracées par une personne étrangère longues de 1800 pas environ, ancienne de 180 minutes, avec 7 angles dont 2 aigus, 1 arrondi, 7 objets s'harmonisant avec le terrain. Le temps imparti à la relève de la piste ne devra pas dépasser 45 minutes.

Une piste de diversion tracée 30 minutes avant le début du travail coupera le tracé de la piste à 2 endroits (mais pas dans la 1° et la dernière ligne)

	1° jour	2° jour	total
Tenue de piste	79	79	158
Objets 7 X 3	21	21	42
Total	100	100	200

* Le tracé des pistes est déterminé par le juge ou le commissaire de piste en fonction de la situation et de la configuration du terrain.

* Les pistes doivent être tracées de manières différentes. Les angles doivent être tracés et les objets posés à des distances différentes d'une piste à l'autre.

* Pour chaque concurrent les pistes doivent être tracées à 2 jours différents, à des endroits différents, par des traceurs différents et jugées par des juges différents.

* L'ordre de passage doit être déterminé par un tirage au sort.

* Le traceur, avant le tracé de la piste, doit présenter les objets au juge ou au commissaire responsable du pistage. Seuls des objets de couleur s'harmonisant avec le terrain et bien imprégnés de l'odeur du traceur (30 minutes environ) doivent être utilisés, ils sont à remettre au traceur une demi-heure environ avant le début du traçage.

* Le départ de la piste doit être bien matérialisé par un piquet planté à gauche du départ.

* Pour tracer la piste, le traceur venant de l'arrière se place à droite du piquet, s'attarde quelque temps, puis il avance à allure normale dans la direction prescrite, il dépose sans s'arrêter, les objets. Le premier à environ 100 pas du départ sur la première ou la deuxième ligne droit, et le dernier objet est déposé à la fin de la piste. Les autres objets peuvent être déposés (répartis) sur les autres lignes ; même 2 sur une même ligne.

* L'ensemble du tracé doit être adapté à la configuration du terrain. L'arrondi doit avoir au moins un rayon de 30 mètres, il commence et se termine par un angle droit.

* Les 7 angles doivent également être tracés à allure normale, et être adaptés à la configuration du terrain. Deux des angles doivent être aigus (de 30 à 60 °).

* Les matériaux utilisés doivent être de nature différente (cuir, textile, bois -pas de P.V.C ni de métal ni de verre) et avoir les dimensions suivantes : longueur 10 cm, largeur 2 à 3 cm, épaisseur 0,5 à 1 cm s'harmonisant avec le terrain. Ils doivent être déposés à environ 20 pas avant et/ou après un angle.

* Le traceur déposera les objets sans changer d'allure. Après la pose du dernier objet le traceur continue d'avancer naturellement encore de quelques pas sur la même ligne.

* Tous les objets doivent être numérotés pour correspondre au numérotage de la piste, affiché au départ.

* La pose des objets ne doit pas entraîner de points chauds, ni perturber l'odeur de la piste. Les objets sont à poser sur la piste et non à côté.

* Durant le traçage de la piste le chien est placé hors de vue.

* Une ½ heure avant le début du travail du chien un 2eme traceur tracera la piste de diversion qui coupera 2 lignes mais la coupure ne doit jamais se faire selon un angle inférieur à 60°, mais elle ne pourra pas couper ni la première ni la dernière ligne ni deux fois la même ligne.

* Pendant le travail du chien, le juge, le traceur, ne doivent pas se tenir dans la zone où l'équipe homme-chien travaille.

Signes acoustiques : pour «pister»

* Un signe acoustique pour «pister» est autorisé au départ et après les objets. Un encouragement occasionnel et/ou un S.A pour pister est autorisé sauf aux angles et auprès des objets

* **Le conducteur est autorisé à prendre une position de base, après la présentation au juge (chien en longe) et à 2 m environ du piquet de départ (pour éventuellement mettre la longe sous le chien entre les membres antérieurs et/ou postérieurs).**

Déroulement

* Le conducteur prépare son chien pour le travail de pistage

* Le conducteur peut exécuter le travail de piste avec son chien en longe de pistage, de 10 mètres ou laisser pister son chien librement.

* La manière d'utiliser la longe est laissée au choix du conducteur. Elle peut être sur le dos, le coté, entre les membres antérieurs et/ou postérieurs. Elle peut être fixée directement au collier non "étrangleur" ou au harnais, au dispositif, prévu à cet effet, sans lanières supplémentaires. (si la longe est fixée au collier le chien ne peut porter de harnais).

* A l'appel, le concurrent en position de base se présente au juge, décline l'identité "Maître chien" et indique le comportement du chien aux objets : ramasser ou désigner.

* **Ramasser** jusqu'à 3 façons sur la même piste: Debout, Assis, Rapporte Désigner Assis, Debout, Couché. Ramasser et Désigner sur la même piste est pénalisé

* A la préparation du chien pour la piste, au départ, et durant le travail, toute contrainte sur le chien est interdite et pénalisée.

* Sur ordre du juge le chien est amené calmement au départ pour la mise en piste. Il est absolument nécessaire d'éviter chez le chien tout instinct de précipitation ou de poursuite. Le chien doit prendre le départ de la piste avec calme, sérieux et application et suivre le nez au sol à allure régulière et avec application le tracé de la piste.

* Pendant que le chien s'éloigne du départ le conducteur reste sur place jusqu'au déroulement complet de la longe (10 mètres), pour ensuite suivre son chien en respectant cette distance. Cette distance est également à respecter si le chien piste sans longe.

* Le travail du chien doit se faire calmement de sorte que le conducteur puisse suivre au pas normal. Il n'est pas nécessaire que la longe de pistage soit tendue mais elle ne doit pas être lâchée par le conducteur. Le chien doit travailler sérieusement aux angles et garder la même allure après ceux-ci.

* Dès qu'un objet est trouvé, le chien doit sans influence du conducteur adopter de façon convaincante l'attitude annoncée au juge.

.Dans la méthode :

Ramasser debout, ou assis le conducteur va au chien et lui prend l'objet, Rapporter, le conducteur reste sur place et attend le rapport du chien (le départ se fera à l'endroit où se trouve le conducteur). Ramasser en position couchée ou continuer d'avancer avec l'objet est pénalisé.

Dans la méthode :

Désigner assis, debout, couché, (les positions du chien peuvent être alternées) le conducteur laisse tomber la longe, se rend à son chien et prend l'objet. Le chien doit prendre la position dans la direction un léger biais est toléré

* Le conducteur, l'objet dans la main, lève le bras pour le montrer au juge

* A l'endroit d l'objet trouvé le chien est remis en piste. A la fin du travail les objets trouvés sont à présenter au juge.

* **Il n'est pas nécessaire de présenter les objets non trouvés au conducteur (en France il est toujours de rigueur de présenter les objets non trouvés au conducteur)**

* Donner une récompense sous forme de nourriture au chien est interdite.
* Après accord du juge et en raison de conditions physiques du chien il peut interrompre (pause) momentanément le travail (fortes chaleurs etc.). Le temps de la pause entre dans les 45 minutes impartis pour le travail.

* Par ailleurs il lui est permis, pendant une pause ou à l'objet de nettoyer les yeux et la truffe de son chien à l'aide d'un chiffon ou d'une éponge humide qui doivent être présentés au juge avant le début du travail. D'autres aides ne sont pas autorisées

Appréciation

* Le brevet ne sera attribué qu'au chien qui aura obtenu au moins 70% des points à chaque piste.
* Le jugement commence après le départ effectif de la piste.
* Le rythme pendant le travail n'est pas un critère d'appréciation dans la mesure où le travail se déroule de manière convaincante et si le chien travaille avec application en gardant une allure régulière.
* Le chien qui s'assure (vérifie) sans quitter le tracé exact n'est pas pénalisable.
* Mise en piste incorrecte, divaguer, boucles répétées, encouragements permanents, influencer le travail sur le tracé ou aux objets (à la voix ou à l'aide de la longe) façon non correcte de ramasser ou de désigner, ou laisser tomber les objets, divagation importante, piste prédominante avec le nez levé, allure précipitée, se vider, chien distrair objet ramassé ou désigné **étranger** au traceur sont à pénaliser en conséquence.

* Si le chien s'écarte de la piste à une distance supérieure à une longueur de longe le travail de piste est arrêté.
* Si le chien quittant la piste est retenu par le conducteur, le juge lui ordonnera de suivre son chien; en cas de non-observation de la directive du juge le travail de piste est arrêté.

* Si au bout de 45 minutes le chien n'est pas arrivé en fin de piste le travail est arrêté sauf si le chien se trouve sur la dernière ligne droite. Le travail réalisé jusqu'à ce moment est noté.

* Les objets ramassés ou désignés non conforme à la méthode annoncée est incorrect; seul les objets correspondants au comportement annoncé sont pris en compte et notés.

* La répartition des points pour la tenue de piste sur les différentes lignes droites dépend de la longueur de celles-ci et des difficultés rencontrées. L'appréciation des différentes lignes droites se fait selon un qualificatif qui détermine l'attribution de points

* Si le chien ne piste pas (il s'attarde un long moment sur place sans pister) le travail peut être arrêté même si le chien se trouve encore sur le tracé.

Attitude du juge

* Le juge ne doit pas seulement voir le chien et son conducteur mais doit tenir compte des conditions du terrain, des conditions atmosphériques, des diversions possibles et du temps.

* Il doit apprécier en tenant compte de tous ces paramètres suivants :

- Comportement pendant le pistage (rythme et allure régulière sur les lignes droites, les angles, avant et après les objets)
- Degré de formation du chien : (départ précipité, comportement soumis, attitude de fuite)
- Aide non autorisée.
- Difficultés pour exécuter le pistage (terrains, cultures, sable, changement de terrain, fumier ou engrais vent, gibier conditions atmosphériques : chaleur, gel, pluie, neige)
- Variations atmosphériques.

L'appréciation doit se faire en tenant compte de ces facteurs.

* L'appréciation du pistage débute dès le départ.
* Après la présentation du conducteur le juge doit se placer, et suivre le travail de manière à pouvoir observer sans problème le déroulement du travail pistage (ardeur, conviction, sureté du chien et, aide du conducteur etc.)
* Pendant le travail du chien, le juge, et le traceur ne doivent pas se tenir dans la zone où l'équipe homme-chien travaille.

LES ADDITIFS

DIRECTIVES POUR LE TRACAGE DES PISTES

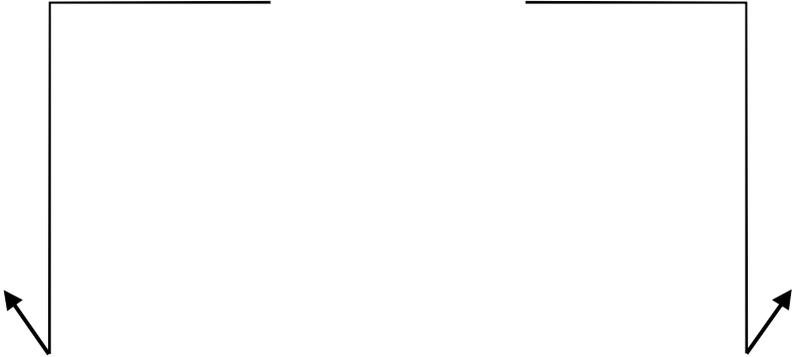


La manière dont les angles doivent être tracés. L'angle doit permettre un suivi sans problème de la piste, il ne doit pas comporter de coupure

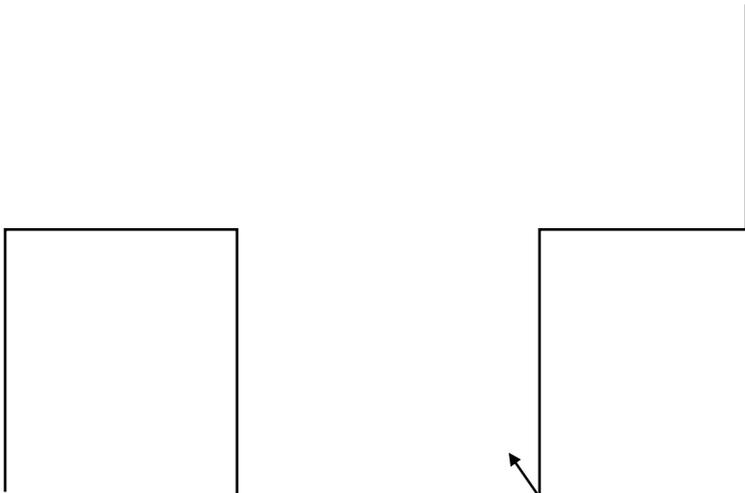


PISTES R.C.I

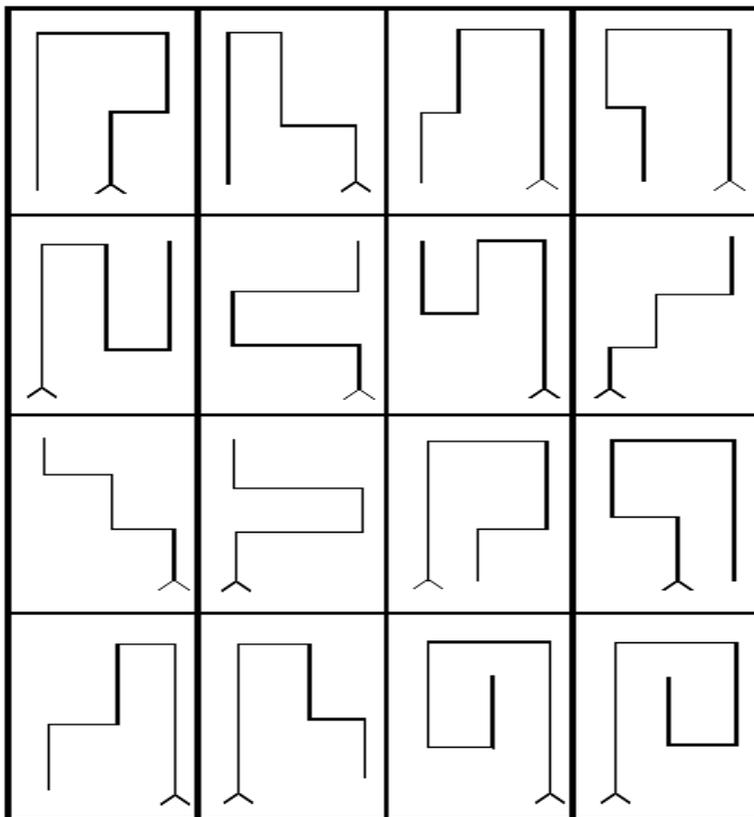
EXEMPLES DE TRACES DE PISTES DU CERTIFICAT



EXEMPLES DE TRACES DE PISTES DES CLASSES 1 ET 2



EXEMPLES DE TRACES DE PISTES DE LA CLASSE 3



Saut libre avec rapport d'objet (650grs pour les 3 classes)

SA « Saute ou Hopp - Apporte» « Donne » « Au pied »

Escalade d'une palissade avec rapport (650grs pour les 3 classes)

SA « Saute ou Hopp - Apporte» « Donne » « Au pied »

Envoi en-avant avec couché (pour les 3 classes)

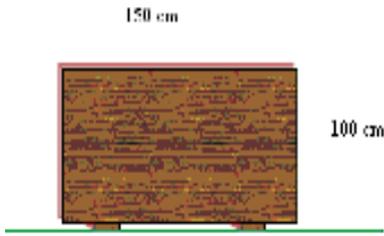
X _____ Envoi _____ Couché Sur ordre du JT Cdt rejoint le chien et avec un SA le pas reprend PB.(sur ordre du JT)
10 à 15

Couché libre sous diversion(pour les 3 classes)

Sur ordre du JT le Cdt met son chien dans la position « couchée » et se rend à l'endroit indiqué à vue dos au chien pour les classes 1 et 2
hors vue pour la classe 3

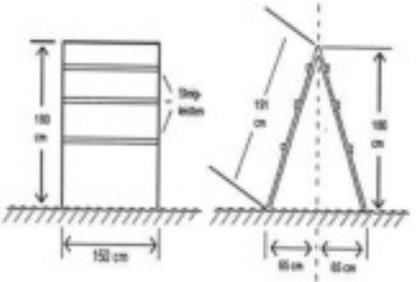
Sur ordre du JT Cdt rejoint le chien et avec un SA le reprend en PB (sur ordre du JT)

b) L'obstacle

 <p>150 cm</p> <p>100 cm</p>	<p>L'obstacle a</p> <p>Une hauteur de :</p> <p>80 cm. pour le certificat 100 cm pour les classes 1 – 2 et 3</p> <p>Une largeur de 150 cm</p>
---	---

Des sauts « d'essai » ne sont pas autorisés pendant le concours.

c) Le plan incliné

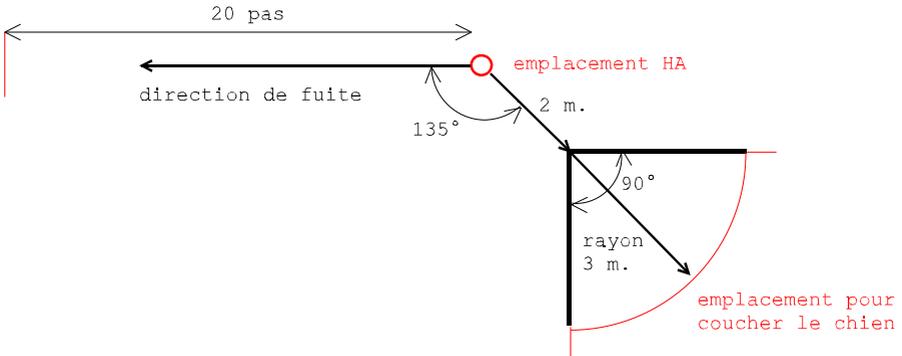
	<p>Le plan incliné est constitué de 2 panneaux</p> <p>L'écart au sol doit être tel que le sommet se situe A 180 cm du sol</p> <p>Toute la surface doit être revêtue d'une protection antidérapante</p> <p>Des sauts « d'essai » ne sont pas autorisés</p>
--	---

Au cours du concours tous les chiens doivent franchir les mêmes obstacles

Protection ou défense

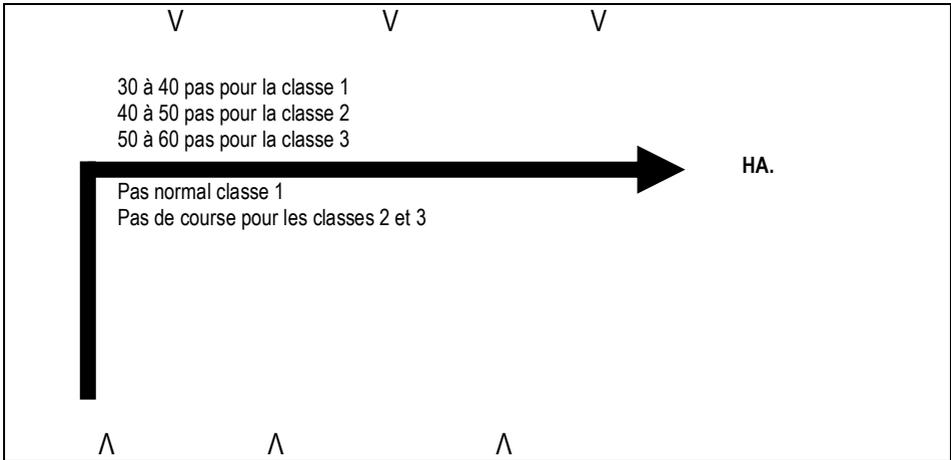
Emplacement de l'HA.

Mise en position du chien



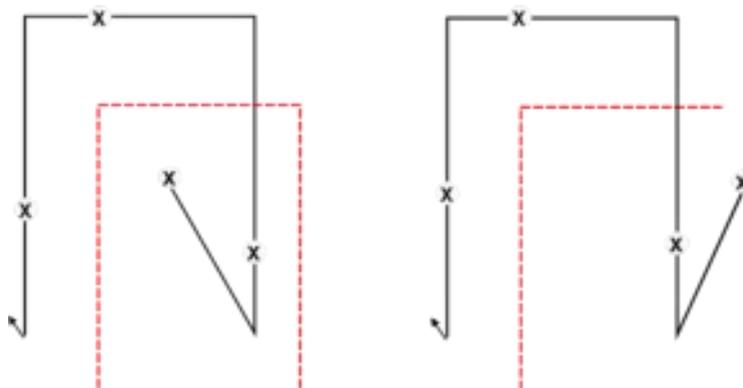
ATTAQUE SUR LE CHIEN PENDANT LE MOUVEMENT

EXEMPLE



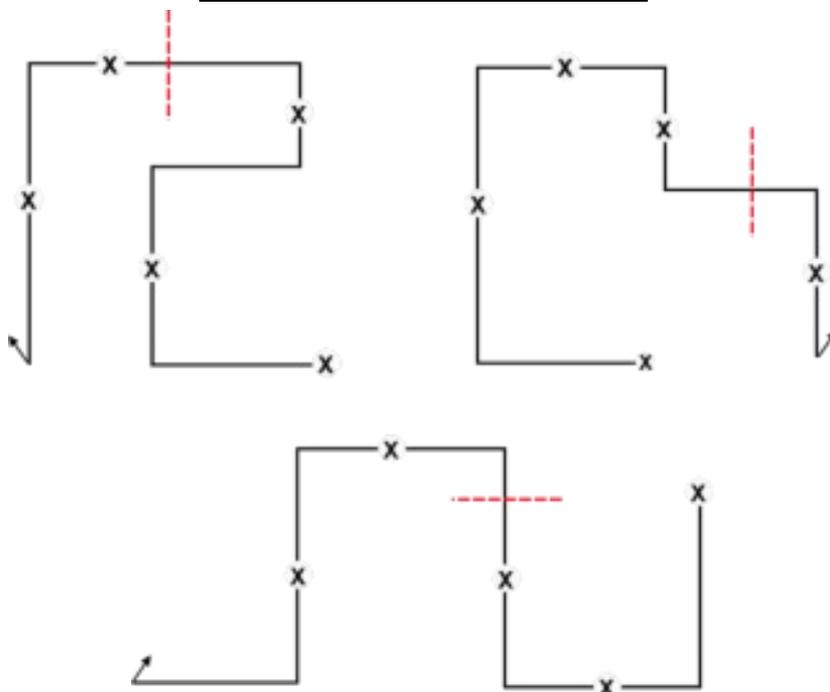
PISTE F.C.I

EXEMPLES DE TRACES DE PISTES DU CERTIFICAT

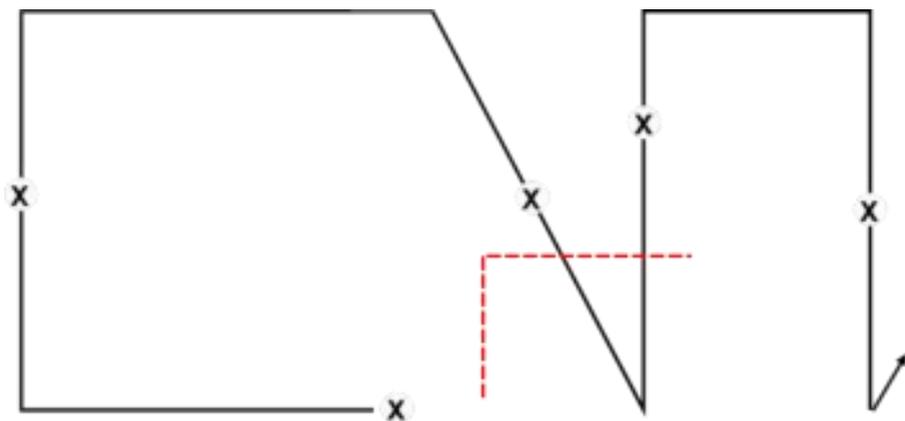
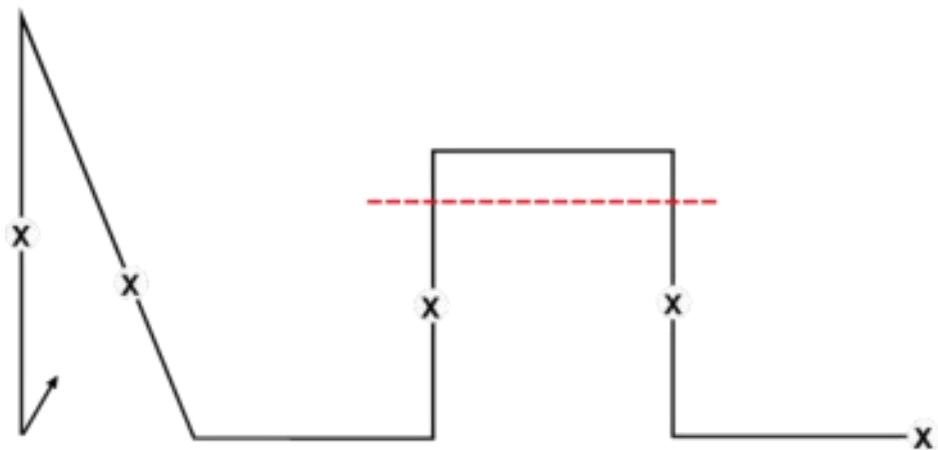


La longueur de lignes droites doit être adaptée aux terrains

EXEMPLES DE TRACES DE PISTES FCI CLASSE 1



EXEMPLES DE TRACES DE PISTES FCI CLASSE 2



EXEMPLES DE TRACE DE PISTES FCI CLASSE 3

